

États financiers consolidés

93	Responsabilité à l'égard de l'information financière
94	Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires
96	Bilan consolidé
97	Compte de résultat consolidé
98	État du résultat global consolidé
99	État des variations des capitaux propres consolidé
100	Tableau des flux de trésorerie consolidé
101	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

101	Note 1 – Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	141	Note 17 – Sensibilité aux taux d'intérêt
110	Note 2 – Évaluation de la juste valeur	142	Note 18 – Paiements fondés sur des actions
119	Note 3 – Acquisitions et cessions importantes	144	Note 19 – Avantages postérieurs à l'emploi
120	Note 4 – Valeurs mobilières	149	Note 20 – Impôt sur le résultat
121	Note 5 – Prêts	151	Note 21 – Résultat par action
124	Note 6 – Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	151	Note 22 – Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
127	Note 7 – Terrains, bâtiments et matériel	153	Note 23 – Passifs éventuels et provisions
128	Note 8 – Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	157	Note 24 – Concentration du risque de crédit
		158	Note 25 – Transactions entre parties liées
		159	Note 26 – Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
130	Note 9 – Autres actifs	160	Note 27 – Principales filiales
130	Note 10 – Dépôts	161	Note 28 – Informations sectorielles et géographiques
130	Note 11 – Autres passifs	163	Note 29 – Instruments financiers – informations à fournir
131	Note 12 – Dérivés	164	Note 30 – Compensation des actifs et des passifs financiers
135	Note 13 – Couvertures désignées aux fins comptables	165	Note 31 – Produits d'intérêts et charges d'intérêts
136	Note 14 – Titres secondaires	166	Note 32 – Modifications de méthodes comptables futures
137	Note 15 – Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées	166	Note 33 – Événement postérieur
140	Note 16 – Valeurs mobilières de Capital Trust		

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation, de la présentation, de l'exactitude et de la fiabilité du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et publiée est fiable et disponible en temps opportun. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons continué de rehausser, de consigner et de contrôler l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le résultat de ces travaux a fait l'objet d'un audit par les auditeurs nommés par les actionnaires. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déclaré que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley*.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Le groupe Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produisent un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôles internes de la CIBC et l'examen des compétences, de l'indépendance et du rendement des auditeurs nommés par les actionnaires et des vérificateurs internes.

Les auditeurs externes, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., s'attachent à comprendre les contrôles internes et les procédés de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'ils jugent nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans leurs rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Kevin Glass
Chef des services financiers

Le 30 novembre 2016

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2016 et 2015, et le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comprend également des tests des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés et l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CIBC aux 31 octobre 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autres points

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en date du 31 octobre 2016, fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, et notre rapport daté du 30 novembre 2016 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 30 novembre 2016

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur le contrôle interne en vertu des normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2016 fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères établis par le COSO). La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprise dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint compris dans le rapport de gestion ci-joint incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque et la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est conçu afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comporte des conventions et des procédés qui 1) ont trait au maintien de livres de comptes suffisamment détaillés qui reflètent de façon précise et fidèle les opérations et les cessions des actifs de la société; 2) donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont constatées adéquatement afin de permettre la préparation d'états financiers selon les IFRS publiées par l'IASB et que les revenus et les frais de la société sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société; et 3) donnent l'assurance raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des anomalies. En outre, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des conventions et des procédures diminue.

À notre avis, la CIBC a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2016 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2016 et 2015, et du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2016, et notre rapport daté du 30 novembre 2016 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 30 novembre 2016

Bilan consolidé

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 500 \$	3 053 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 665	15 584
Valeurs mobilières (note 4)		
Compte de négociation	49 915	46 181
Disponibles à la vente	37 253	28 534
Désignées à leur juste valeur	255	267
	87 423	74 982
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 433	3 245
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	28 377	30 089
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	187 298	169 258
Prêts personnels	38 041	36 517
Cartes de crédit	12 332	11 804
Entreprises et gouvernements	71 437	65 276
Provision pour pertes sur créances	(1 691)	(1 670)
	307 417	281 185
Divers		
Dérivés (note 12)	27 762	26 342
Engagements de clients en vertu d'acceptations	12 364	9 796
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	1 898	1 897
Goodwill (note 8)	1 539	1 526
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 8)	1 410	1 197
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	766	1 847
Actif d'impôt différé (note 20)	771	507
Autres actifs (note 9)	12 032	12 059
	58 542	55 171
	501 357 \$	463 309 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	148 081 \$	137 378 \$
Entreprises et gouvernements	190 240	178 850
Banques	17 842	10 785
Emprunts garantis	39 484	39 644
	395 647	366 657
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 338	9 806
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 518	1 429
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	11 694	8 914
Divers		
Dérivés (note 12)	28 807	29 057
Acceptations	12 395	9 796
Passif d'impôt différé (note 20)	21	28
Autres passifs (note 11)	12 898	12 195
	54 121	51 076
Titres secondaires (note 14)	3 366	3 874
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 15)	1 000	1 000
Actions ordinaires (note 15)	8 026	7 813
Surplus d'apport	72	76
Résultats non distribués	13 584	11 433
Cumul des autres éléments du résultat global	790	1 038
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	23 472	21 360
Participations ne donnant pas le contrôle	201	193
Total des capitaux propres	23 673	21 553
	501 357 \$	463 309 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Jane L. Peverett
Administratrice

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars, sauf indication contraire, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Produits d'intérêts			
Prêts	9 833 \$	9 573 \$	9 504 \$
Valeurs mobilières	1 774	1 524	1 628
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	329	310	320
Dépôts auprès d'autres banques	156	76	25
	12 092	11 483	11 477
Charges d'intérêts			
Dépôts	3 215	2 990	3 337
Valeurs vendues à découvert	199	230	327
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	127	110	127
Titres secondaires	137	181	178
Divers	48	57	49
	3 726	3 568	4 018
Produits nets d'intérêts	8 366	7 915	7 459
Produits autres que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	446	427	444
Frais sur les dépôts et les paiements	832	830	848
Commissions sur crédit	638	533	478
Honoraires d'administration de cartes	470	449	414
Honoraires de gestion de placements et de garde	882	814	677
Produits tirés des fonds communs de placement	1 462	1 457	1 236
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	396	361	356
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	342	385	408
Produits (pertes) de négociation	(88)	(139)	(176)
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net (note 4)	73	138	201
Profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net	17	(3)	(15)
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	367	92	43
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	96	177	226
Divers	736	420	764
	6 669	5 941	5 904
Total des produits	15 035	13 856	13 363
Dotations à la provision pour pertes sur créances (note 5)	1 051	771	937
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel	4 982	5 099	4 636
Frais d'occupation	804	782	736
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 398	1 292	1 200
Communications	319	326	312
Publicité et expansion des affaires	269	281	285
Honoraires	201	230	201
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	68	68	59
Divers	930	783	1 083
	8 971	8 861	8 512
Résultat avant impôt sur le résultat	5 013	4 224	3 914
Impôt sur le résultat (note 20)	718	634	699
Résultat net	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	20 \$	14 \$	(3) \$
Porteurs d'actions privilégiées	38 \$	45 \$	87 \$
Porteurs d'actions ordinaires	4 237	3 531	3 131
Résultat net applicable aux actionnaires	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$
Résultat par action (en dollars) (note 21)			
– de base	10,72 \$	8,89 \$	7,87 \$
– dilué	10,70	8,87	7,86
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 15)	4,75	4,30	3,94

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Résultat net	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	487	1 445	694
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	(272)	(21)	–
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	(257)	(720)	(425)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	121	18	–
	79	722	269
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente	125	(67)	152
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente	(58)	(97)	(146)
	67	(164)	6
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	13	(7)	94
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(12)	3	(81)
	1	(4)	13
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
	(390)	374	(143)
Variation nette de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
	(5)	5	–
Total des autres éléments du résultat global¹	(248)	933	145
Résultat global	4 047 \$	4 523 \$	3 360 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	20 \$	14 \$	(3)\$
Porteurs d'actions privilégiées	38 \$	45 \$	87 \$
Porteurs d'actions ordinaires	3 989	4 464	3 276
Résultat global applicable aux actionnaires	4 027 \$	4 509 \$	3 363 \$

1) Comprend des profits de 6 M\$ en 2016 (5 M\$ de pertes en 2015 et 16 M\$ de profits en 2014) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
(Charge) économie d'impôt			
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(17)\$	(118)\$	(52)\$
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	37	3	–
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	128	91	67
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	(26)	(6)	–
	122	(30)	15
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente	(24)	42	(71)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente	15	48	59
	(9)	90	(12)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(5)	2	(34)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	5	(2)	29
	–	–	(5)
Éléments qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
	149	(129)	54
Variation nette de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
	1	(1)	–
	263 \$	(70)\$	52 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Actions privilégiées (note 15)			
Solde au début de l'exercice	1 000 \$	1 031 \$	1 706 \$
Émission d'actions privilégiées	–	600	400
Rachat d'actions privilégiées	–	(631)	(1 075)
Solde à la fin de l'exercice	1 000 \$	1 000 \$	1 031 \$
Actions ordinaires (note 15)			
Solde au début de l'exercice	7 813 \$	7 782 \$	7 753 \$
Émission d'actions ordinaires	273	30	96
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(61)	(2)	(65)
Actions autodétenues	1	3	(2)
Solde à la fin de l'exercice	8 026 \$	7 813 \$	7 782 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	76 \$	75 \$	82 \$
Charge au titre des options sur actions	5	5	7
Options sur actions exercées	(9)	(4)	(14)
Divers	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	72 \$	76 \$	75 \$
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	11 433 \$	9 626 \$	8 318 \$
Résultat net applicable aux actionnaires	4 275	3 576	3 218
Dividendes (note 15)			
Actions privilégiées	(38)	(45)	(87)
Actions ordinaires	(1 879)	(1 708)	(1 567)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(209)	(9)	(250)
Divers	2	(7)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	13 584 \$	11 433 \$	9 626 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat			
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Solde au début de l'exercice	1 035 \$	313 \$	44 \$
Variation nette de l'écart de change	79	722	269
Solde à la fin de l'exercice	1 114 \$	1 035 \$	313 \$
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente			
Solde au début de l'exercice	94 \$	258 \$	252 \$
Variation nette des valeurs disponibles à la vente	67	(164)	6
Solde à la fin de l'exercice ¹	161 \$	94 \$	258 \$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice	22 \$	26 \$	13 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	1	(4)	13
Solde à la fin de l'exercice	23 \$	22 \$	26 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
Solde au début de l'exercice	(118)\$	(492)\$	(349)\$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(390)	374	(143)
Solde à la fin de l'exercice	(508)\$	(118)\$	(492)\$
Variation nette de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
Solde au début de l'exercice	5 \$	– \$	– \$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	(5)	5	–
Solde à la fin de l'exercice	– \$	5 \$	– \$
Total du cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat	790 \$	1 038 \$	105 \$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice	193 \$	164 \$	175 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	20	14	(3)
Dividendes	(19)	(5)	(4)
Divers	7	20	(4)
Solde à la fin de l'exercice	201 \$	193 \$	164 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$

1) Comprend une perte cumulée de 43 M\$ (71 M\$ en 2015 et 20 M\$ en 2014) liée à des valeurs disponibles à la vente évaluées à la juste valeur.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation			
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 051	771	937
Amortissement et perte de valeur ¹	462	435	813
Charge au titre des options sur actions	5	5	7
Impôt différé	(20)	(61)	57
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net	(73)	(138)	(201)
Pertes nettes (profits nets) à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	(72)	(2)	1
Autres éléments hors caisse, montant net	(692)	(257)	(637)
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 919	(4 731)	(6 685)
Prêts, nets des remboursements	(27 464)	(22 610)	(16 529)
Dépôts, nets des retraits	28 440	40 510	10 213
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	532	(3 193)	(328)
Intérêts courus à recevoir	(98)	(112)	79
Intérêts courus à payer	(72)	(77)	(32)
Actifs dérivés	(1 425)	(5 655)	(688)
Passifs dérivés	(232)	7 204	2 032
Valeurs du compte de négociation	(3 734)	880	(2 991)
Valeurs désignées à leur juste valeur	12	(14)	34
Autres actifs et passifs désignés à leur juste valeur	807	327	(14)
Impôt exigible	8	140	(27)
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 089	526	(1 196)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	2 780	(948)	4 975
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	(2 188)	144	28
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	1 712	3 318	(8 096)
Divers, montant net	169	(569)	(1 538)
	10 211	19 483	(16 571)
Flux de trésorerie de financement			
Émission de titres secondaires	1 000	–	1 000
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(1 514)	(1 130)	(264)
Émission d'actions privilégiées	–	600	400
Rachat d'actions privilégiées	–	(631)	(1 075)
Émission d'actions ordinaires au comptant	264	26	82
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(270)	(11)	(315)
Produit net tiré des actions autodétenues	1	3	(2)
Dividendes versés	(1 917)	(1 753)	(1 654)
Frais liés à l'émission d'actions	–	(7)	(5)
	(2 436)	(2 903)	(1 833)
Flux de trésorerie d'investissement			
Achat de valeurs disponibles à la vente	(31 625)	(41 145)	(27 974)
Produit de la vente de valeurs disponibles à la vente	10 750	9 264	29 014
Produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente	12 299	15 451	14 578
Sorties nettes affectées aux acquisitions	–	–	(190)
Rentrées nettes provenant des cessions	1 363	185	3 611
Achat de terrains, de bâtiments et de matériel, montant net	(170)	(256)	(251)
	(7 383)	(16 501)	18 788
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	55	280	99
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	447	359	483
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	3 053	2 694	2 211
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice²	3 500 \$	3 053 \$	2 694 \$
Intérêts versés au comptant	3 798 \$	3 646 \$	4 050 \$
Impôt sur le résultat payé au comptant	730	555	669
Intérêts et dividendes reçus au comptant	11 994	11 371	11 556

1) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles. Les résultats de 2014 comprennent également la perte de valeur du goodwill.

2) Comprennent les soldes soumis à restrictions de 422 M\$ (406 M\$ en 2015 et 324 M\$ en 2014).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses trois principaux secteurs d'activité, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, reportez-vous à la note 28. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à Commerce Court, Toronto (Ontario).

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes aux paragraphes 308(4) de la *Loi sur les banques* et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (le conseil) le 30 novembre 2016.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la perte de valeur des valeurs disponibles à la vente, la provision pour pertes sur créances, la perte de valeur des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et passifs éventuels et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec les entités et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC détient le pouvoir sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à l'échelle de la CIBC aux fins de la consolidation. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 27.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées courantes, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons avec une ou plusieurs parties d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation disponibles à la vente, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, qui est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers

La CIBC comptabilise les instruments financiers à son bilan consolidé lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, désignés à leur juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance ou comme des prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que du but dans lequel il a été acquis. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des titres de créance classés comme détenus jusqu'à leur échéance et des titres de participation disponibles à la vente dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les prêts et créances est permis lorsqu'ils ne sont plus détenus à des fins de transaction, si les actifs financiers non dérivés répondent à la définition de prêts et créances et si nous avons l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les valeurs disponibles à la vente est également permis dans de rares cas. Les actifs financiers non dérivés peuvent être reclassés des valeurs disponibles à la vente vers les prêts et créances s'ils répondent à la définition de prêts et créances et si nous avons l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ou être reclassés des valeurs disponibles à la vente vers les valeurs détenues jusqu'à l'échéance si nous avons l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs désignés à leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur. Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'ont pas de cours sur un marché actif et que nous n'entendons pas vendre immédiatement ou à court terme au moment de la comptabilisation initiale. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, ce qui correspond au montant versé à l'emprunteur, à laquelle s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Les prêts et créances sont ensuite mesurés au coût amorti, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, nets d'une provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Certains prêts et certaines créances peuvent être désignés à leur juste valeur (voir ci-après).

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction ou font partie d'un portefeuille sous gestion visant la réalisation de profit à court terme. Ces instruments sont initialement évalués à leur juste valeur. Les prêts et créances que nous entendons vendre immédiatement ou à court terme sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts comme produits (pertes) de négociation, sauf dans la mesure où ils sont utilisés à titre de couverture économique d'un actif ou d'un passif désigné à sa juste valeur, auquel cas les produits (pertes) figurent dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts dégagés des valeurs du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans les actifs détenus à des fins de transaction, les valeurs désignées à leur juste valeur ou les prêts et créances et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, à laquelle s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable sont comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation ont des justes valeurs fiables. Par conséquent, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont réévalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JV-AERG) après leur comptabilisation initiale, à l'exception des profits et des pertes de change sur les titres de créance disponibles à la vente, lesquels sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits ou pertes de change latent(e)s sur les titres de participation disponibles à la vente et les autres variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu ou ait subi une perte de valeur, auquel cas le montant cumulé des profits et pertes de change auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé. Les profits et pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les dépréciations pour tenir compte de la perte de valeur figurent dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs disponibles à la vente. Les dividendes et les produits d'intérêts tirés des actifs financiers disponibles à la vente sont inclus dans les produits d'intérêts.

Instruments financiers désignés à leur juste valeur

Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont ceux que nous désignons, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé. Cette désignation, une fois faite, est irrévocable. Outre l'exigence visant la disponibilité de justes valeurs fiables, des restrictions sont imposées par les IFRS et le BSIF quant à l'utilisation de cette désignation. Le critère de désignation à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale est respecté lorsque i) la désignation à la juste valeur élimine ou réduit considérablement les écarts d'évaluation qui découleraient autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente; ou ii) les instruments financiers font partie d'un portefeuille qui est géré selon sa juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui fait l'objet de rapports internes selon la même méthode. La juste valeur peut aussi s'appliquer aux instruments financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui aurait été autrement séparé puisqu'il modifie significativement les flux de trésorerie du contrat.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions, les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur, ainsi que les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de dérivés, de valeurs du compte de négociation et d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert qui sont gérés en tant que couvertures économiques pour des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont inclus dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts. Les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La note 2 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à leur juste valeur sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont habituellement inscrits à l'actif. Dans le cas d'instruments de créance, les coûts de transaction sont amortis sur la durée attendue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas des titres de participation, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Nous comptabilisons toutes les valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à leur comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous devons estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais nous ne devons pas tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis et sont comptabilisées au coût amorti dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont respectivement comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé. Les frais d'emprunt de valeurs et les produits de prêt de valeurs sont inclus dans les produits autres que d'intérêt dans le compte de résultat consolidé.

Dépréciation des actifs financiers

Prêts douteux et produits d'intérêts sur prêts douteux

Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt ou d'un portefeuille de prêts.

Une indication objective de dépréciation comprend des éléments indiquant que l'emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières, le non-paiement ou un compte en souffrance. En général, un prêt dont le capital ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat est automatiquement classé comme prêt douteux, à moins qu'il ne soit entièrement garanti et en voie de recouvrement. Indépendamment de l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement, un prêt est considéré comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours. Voici les exceptions qui s'appliquent :

- Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas classés comme prêts douteux et sont radiés en totalité lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité, ou lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- Les prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien ne sont classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat.

Dans certains cas, nous pouvons modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur. Lorsque l'état du prêt change, et si la direction ne prévoit toujours pas recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt est considéré comme douteux. Un prêt douteux est évalué selon sa valeur de réalisation estimée, déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt. Lorsqu'un prêt ou un groupe de prêts a été classé comme prêts douteux, les produits d'intérêts sont par la suite comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins du calcul de la perte de valeur. Pour les prêts sur cartes de crédit, l'intérêt est comptabilisé seulement dans la mesure où la réception d'intérêts est prévue.

Un prêt n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le capital et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues. Lorsque l'état du prêt change et que la direction prévoit recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt n'est plus considéré comme douteux. Aucune tranche du montant reçu au comptant sur un prêt douteux n'est portée au compte de résultat consolidé tant que le prêt n'est pas reclassé dans les prêts productifs.

Les prêts sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur des montants provisionnés. Lorsque les prêts sont garantis, soit généralement après la réalisation ou le transfert de tous les biens donnés en garantie à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou toute autre information disponible ne laissent entrevoir aucune attente raisonnable d'un recouvrement futur. Au cours des périodes suivantes, les recouvrements de montants déjà radiés sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

Nous évaluons continuellement le risque de crédit d'une grande partie des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements pour chaque compte à la date de clôture et constituons une provision pour pertes sur créances lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du prêt.

Provisions collectives

Les prêts sont regroupés dans des portefeuilles assortis du même type de risque de crédit, et la dépréciation est évaluée collectivement dans les deux cas suivants :

- i) Pertes sur créances existantes, mais qui n'ont pas encore été décelées en ce qui concerne les groupes de prêts qui ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existe pas de preuve objective de dépréciation :
 - Une provision collective est constituée pour les pertes qui, à notre avis, sont inhérentes au portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.
 - La provision collective est établie d'après les niveaux de pertes attendues associées aux divers portefeuilles de crédit, selon différents niveaux de risque, et la période estimative pour les pertes existantes qui n'ont pas été précisément décelées. Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles et futures de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. La direction estime pour chaque portefeuille visé la période surprise entre le moment où une perte survient et celui où elle est relevée. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.
 - Les niveaux de pertes attendues sont calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la probabilité de défaut (PD) associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des pertes en cas de défaut (PCD). La PD reflète nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées sont ajustées en fonction de données observables actuelles afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture actuelle. Les estimations des PCD sont fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.
- ii) Dans le cas des groupes de prêts pour lesquels chaque prêt n'est pas considéré comme étant individuellement significatif :
 - Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels des provisions collectives sont établies en fonction de taux historiques de montants radiés à l'égard des comptes courants et des soldes en souffrance.
 - En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se sert des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui sont utilisés aux fins du calcul de la provision collective. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les pertes passées permettent à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles de taux de progression de l'ancienneté qui établissent la provision.
 - Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles et futures de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Des provisions individuelles et collectives sont constituées pour le risque de crédit hors bilan qui n'a pas été évalué à la juste valeur. Ces provisions figurent dans les autres passifs.

Titres de créance disponibles à la vente

Les titres de créance disponibles à la vente sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat.

Lorsqu'un titre de créance disponible à la vente est considéré comme ayant subi une perte de valeur, une perte de valeur est comptabilisée en reclassant le montant cumulé des pertes latentes du cumul des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé sont reprises dans le compte de résultat consolidé si la juste valeur augmente par la suite et que l'augmentation peut être liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur.

Titres de participation disponibles à la vente

Une preuve objective de perte de valeur d'un placement dans des titres de participation disponibles à la vente existe lorsque la juste valeur d'un placement a subi une baisse importante ou prolongée en deçà du coût ou s'il existe de l'information concernant des changements néfastes importants qui sont survenus dans le contexte technologique, le marché, ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évolue, ou si l'émetteur éprouve de sérieuses difficultés financières.

Lorsqu'un titre de participation disponible à la vente est considéré comme ayant subi une perte de valeur, une perte de valeur est comptabilisée en reclassant le montant cumulé des pertes latentes du cumul des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé ne peuvent faire l'objet d'une reprise par la suite. Les autres baisses de la juste valeur survenues après la comptabilisation d'une perte de valeur sont comptabilisées directement dans le compte de résultat consolidé, tandis que les hausses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits.

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisées sur des dérivés utilisés à des fins de négociation sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment par des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours d'exercices futurs, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un placement dans un établissement à l'étranger, comme il est mentionné précédemment dans la section portant sur la conversion des devises.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, est incluse dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation, au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts ou, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces, dans la charge de rémunération, le cas échéant.

Dérivés incorporés

Tous les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et lorsque les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome lorsque l'instrument composé n'est pas classé comme détenu à des fins de négociation ni désigné à sa juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts. Le montant résiduel de l'actif ou du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparés aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à sa juste valeur.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Nos transactions de titrisation relatives à des entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est arrivé à échéance;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais avons abandonné le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux qualifié.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur et selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont modifiées en profondeur, cet échange ou ces modifications sont traités comme une décomptabilisation du passif d'origine et la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres titres de participation, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont diminués des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres titres de participation. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, dans le cas d'une nouvelle émission, est également inclus dans le surplus d'apport.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être exercés, un passif financier serait comptabilisé à notre bilan consolidé et désigné à la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur au moment du financement est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer la valeur comptable lorsque l'engagement hypothécaire est levé à son échéance.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance.

Les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné, ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements. Par la suite, les passifs de cautionnement financier sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la valeur actuelle de tout paiement prévu lorsqu'un paiement est devenu probable en vertu du cautionnement. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les dérivés au titre des actifs ou des passifs, selon le cas.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les valeurs disponibles à la vente, la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes des couvertures connexes, les profits nets (pertes nettes) lié(s) aux variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il s'agit d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres titres de participation. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de participation sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement présentés au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Nous considérons une partie des terrains et un bâtiment sous-jacent à un contrat de location-financement à titre d'immeubles de placement puisque nous sous-louons cette partie à des tiers. Nos immeubles de placement sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Nos immeubles de placement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, soit la durée du contrat de location.

Les produits locatifs sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits légaux, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe des indices que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 10 % à 12 % par année sur la durée prévue des relations selon la méthode de l'amortissement dégressif

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les bâtiments et le matériel, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une « unité génératrice de trésorerie » (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute perte de valeur éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé, autres que ceux qui découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. Les actifs d'impôt différé découlant de nos investissements nets dans des établissements à

l'étranger sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles qui sont censées se résorber dans un avenir prévisible dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires impossibles découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur le même groupe d'entités imposables.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. À compter de 2016, les coûts des services rendus au cours de l'exercice à l'égard des participants actifs du régime sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation distinct afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront ceux-ci au cours de l'année de service supplémentaire. Auparavant, les coûts des services rendus au cours de l'exercice étaient calculés à l'aide d'un seul et même taux d'actualisation aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations définies autant pour les participants actifs que pour les retraités.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel sur les actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages à long terme

La CIBC parraîne un régime fermé de prestations d'invalidité de longue durée, qui est classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque survient un événement donnant lieu à l'obligation de verser les prestations. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des prestations de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes d'encouragement au titre de la rémunération (programme d'encouragement annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération

comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme d'encouragement annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

Le programme d'unités attribuées à la valeur comptable (UVC) offre une rémunération fondée sur la valeur comptable de la CIBC par action ordinaire. Le montant est comptabilisé d'après les meilleures estimations de la direction relatives au nombre d'UVC dont les droits devraient être acquis, ajusté pour tenir compte des nouvelles émissions et le rachat d'actions ordinaires ou le versement de dividendes sur actions ordinaires.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des prestations de service précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des prestations de service selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

La rémunération sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Nous comptabilisons une charge de rémunération pour chaque UADD attribuée équivalant à la valeur de marché d'une action ordinaire de la CIBC à la date d'attribution des UADD. Les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées au poste Divers à titre de charge autre que d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Honoraires et commissions

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction du but des honoraires et des commissions et de la méthode de comptabilisation des instruments financiers connexes. Les produits gagnés à la réalisation d'un acte important sont comptabilisés une fois que l'acte a été réalisé. Les produits gagnés de la prestation de services sont comptabilisés à titre de produits au fur et à mesure que les services sont rendus. Les produits, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

La rémunération de prise ferme, les honoraires de consultation et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont comptabilisés à titre de produits au moment où les services connexes sont rendus. Les frais sur les dépôts et les paiements et les produits tirés des assurances sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus.

Les honoraires d'administration des cartes incluent les frais d'échange, les frais de retard, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration des cartes sont comptabilisés à mesure qu'ils sont facturés, sauf les frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens administrés à une date donnée. Les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs sont gérés et sont fondés sur les valeurs liquidatives nettes quotidiennes des fonds communs de placement respectifs.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant l'exercice du nombre d'options sur actions en circulation dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, et le rachat réputé du nombre d'actions ordinaires à même le produit de l'exercice hypothétique d'options. En cas de perte applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC, le résultat dilué par action et le résultat de base par action sont identiques.

Changements de méthodes comptables

Il n'y a aucune norme comptable nouvelle ou modifiée que la CIBC doit adopter au cours du présent exercice.

Note 2 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous calculons ces valeurs. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours inobservables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est inobservable.

Une part importante de nos instruments financiers n'ont aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, sans s'y limiter, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude des paramètres et d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les participants traitant au sein d'un marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise des données importantes inobservables sur le marché, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) n'est comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les cours du marché ou les données deviennent observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate. La juste valeur des valeurs émises auprès du public et des dérivés est corroborée de façon indépendante au moins une fois par mois. Les évaluations sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats découlant de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend notamment, sans s'y limiter l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur, la vérification des prix de sources indépendantes et l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation. La juste valeur de valeurs émises par voie privée est examinée trimestriellement.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur pour des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observables les plus récents.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme un indice de référence et des courbes de rendement du gouvernement et du différentiel de taux obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ou garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers sur des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres indications de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable, dont le taux est fondé principalement sur le taux préférentiel, est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt actuels assortis de durées résiduelles semblables. Dans le modèle d'évaluation utilisé pour les prêts hypothécaires, on tient compte de l'option de paiement par anticipation, y compris le comportement du consommateur.

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Les variations des écarts de taux et de liquidités depuis la date d'octroi du prêt ne sont pas observables ni prises en compte dans notre établissement de la juste valeur.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette des provisions individuelles et des provisions collectives respectivement pour les prêts douteux et les prêts non encore désignés comme douteux. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Pour déterminer la juste valeur des titres adossés à des prêts (TAP) avec flux groupés et des titres adossés à des créances (TAC) avec flux groupés dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation classés dans les prêts et créances, nous appliquons des techniques d'évaluation fondées sur des données inobservables sur le marché, notamment les cours indicatifs des courtiers, les évaluations de remplacement pour des instruments financiers comparables et d'autres modèles internes utilisant nos propres hypothèses sur la façon dont les participants traitant au sein d'un marché fixeraient le prix d'une transaction sur le marché à la date d'évaluation.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels assortis de durées résiduelles semblables. La juste valeur des billets de dépôt émis pour le compte de CIBC Capital Trust a été déterminée en fonction des cours de marché des billets de catégorie 1 de la CIBC émis par CIBC Capital Trust. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des dérivés incorporés sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la juste valeur sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des marchandises, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence ou les titres comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité sur les marchés, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les ajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des engagements émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des dérivés sur actions et sur marchandises, des dérivés sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, où des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et sur marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs de prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et fait appel à une courbe de coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés non garantis.

Cette méthode d'évaluation des dérivés non garantis à l'aide d'une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquelles sont étudiées de près et préapprouvées conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrées régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de contrepartie. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la juste valeur des passifs dérivés non garantis fondée sur le coût de financement établi en fonction du marché intègre généralement des rajustements liés à notre risque de crédit propre.

Dans le cas de dérivés de crédit souscrits auprès de garants financiers, nos REC sont généralement fondés sur les écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les garants financiers ne disposent pas d'écarts de taux observables ou s'ils sont disponibles, mais non représentatifs d'un marché actif structuré (c.-à-d., non représentatifs de la juste valeur), nous avons recours à un écart de taux de marché de remplacement. L'écart de taux de marché de remplacement est fondé sur la note de crédit que nous avons accordée à ce garant financier à l'interne. Les écarts de taux comprennent des données sur les prévisions du marché (ou du marché de remplacement) quant à la PD et quant aux PCD. Ces écarts sont appliqués selon la durée moyenne pondérée de notre exposition à ces contreparties. Lorsque nous avons recours à un écart de marché de remplacement dans le cas de contreparties qui sont des garants financiers, nous effectuons aussi un ajustement pour exprimer le risque additionnel lié au garant financier par rapport à une contrepartie qui est un garant non financier ayant une note équivalente. Le montant de l'ajustement est fonction de toute l'information interne et externe disponible sur le marché concernant les garants financiers. Les REC définitifs tiennent compte de la corrélation prévue entre le rendement futur des actifs de référence sous-jacents et celui des contreparties, sauf dans le cas d'actifs de référence de grande qualité pour lesquels nous ne prévoyons aucune détérioration prochaine de la qualité du crédit.

Le cas échéant, pour certains garants financiers, nous calculons les REC en nous fondant sur les montants recouvrables estimés.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à leur juste valeur s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable			Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
2016 Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 818 \$	347 \$	– \$	14 165 \$	14 165 \$	– \$
Valeurs mobilières	–	50 170	37 253	87 423	87 423	–
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 433	–	–	5 433	5 433	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	28 377	–	–	28 377	28 377	–
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	187 077	–	–	187 077	187 583	506
Prêts personnels	37 544	–	–	37 544	37 556	12
Cartes de crédit	11 946	–	–	11 946	11 946	–
Entreprises et gouvernements	64 210	6 640	–	70 850	70 911	61
Dérivés	–	27 762	–	27 762	27 762	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	12 364	–	–	12 364	12 364	–
Autres actifs	8 356	–	–	8 356	8 356	–
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	147 878 \$	203 \$	– \$	148 081 \$	148 088 \$	7 \$
Entreprises et gouvernements	187 050	3 190	–	190 240	190 812	572
Banques	17 842	–	–	17 842	17 842	–
Emprunts garantis	39 393	91	–	39 484	39 881	397
Dérivés	–	28 807	–	28 807	28 807	–
Acceptations	12 395	–	–	12 395	12 395	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	10 338	–	10 338	10 338	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 518	–	–	2 518	2 518	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	11 694	–	–	11 694	11 694	–
Autres passifs	8 219	146	–	8 365	8 365	–
Titres secondaires	3 366	–	–	3 366	3 633	267
2015 Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	18 136 \$	501 \$	– \$	18 637 \$	18 637 \$	– \$
Valeurs mobilières	–	46 448	28 534	74 982	74 982	–
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 245	–	–	3 245	3 245	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	30 089	–	–	30 089	30 089	–
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	169 022	–	–	169 022	169 937	915
Prêts personnels	36 049	–	–	36 049	36 064	15
Cartes de crédit	11 466	–	–	11 466	11 466	–
Entreprises et gouvernements	58 657	5 991	–	64 648	64 736	88
Dérivés	–	26 342	–	26 342	26 342	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 796	–	–	9 796	9 796	–
Autres actifs	8 185	–	–	8 185	8 185	–
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	137 287 \$	91 \$	– \$	137 378 \$	137 394 \$	16 \$
Entreprises et gouvernements	176 475	2 375 ¹	–	178 850	179 293	443
Banques	10 785	–	–	10 785	10 785	–
Emprunts garantis	39 644	–	–	39 644	39 882	238
Dérivés	–	29 057	–	29 057	29 057	–
Acceptations	9 796	–	–	9 796	9 796	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	9 806	–	9 806	9 806	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 429	–	–	1 429	1 429	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	8 914	–	–	8 914	8 914	–
Autres passifs	7 769	197	–	7 966	7 966	–
Titres secondaires	3 874	–	–	3 874	4 131	257

1) Représente des passifs-dépôts désignés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces passifs attribuables au risque de crédit propre à la CIBC sont présentées dans les autres éléments du résultat global.

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, au 31 octobre

			2016			2015
	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Compte de négociation						
Dérivés de taux d'intérêt						
Dérivés de gré à gré						
– Contrats de garantie de taux d'intérêt	13 \$	44 \$	(31)\$	65 \$	26 \$	39 \$
– Swaps	11 501	10 941	560	11 742	11 445	297
– Options achetées	181	–	181	161	–	161
– Options vendues	–	189	(189)	–	199	(199)
	11 695	11 174	521	11 968	11 670	298
Dérivés négociés en Bourse						
– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
– Options achetées	–	–	–	–	–	–
– Options vendues	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt	11 695	11 174	521	11 968	11 670	298
Dérivés de change						
Dérivés de gré à gré						
– Contrat à terme de gré à gré	3 693	3 545	148	2 527	2 892	(365)
– Swaps	5 914	6 612	(698)	5 290	5 803	(513)
– Options achetées	310	–	310	329	–	329
– Options vendues	–	281	(281)	–	326	(326)
	9 917	10 438	(521)	8 146	9 021	(875)
Total des dérivés de change	9 917	10 438	(521)	8 146	9 021	(875)
Dérivés de crédit						
Dérivés de gré à gré						
– Swaps sur rendement total – protection vendue	–	–	–	–	4	(4)
– Swaps sur défaillance – protection souscrite	141	14	127	171	31	140
– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	201	(201)	9	240	(231)
	141	215	(74)	180	275	(95)
Total des dérivés de crédit	141	215	(74)	180	275	(95)
Dérivés sur actions						
Dérivés de gré à gré	385	1 473	(1 088)	547	1 030	(483)
Dérivés négociés en Bourse	742	493	249	398	410	(12)
Total des dérivés sur actions	1 127	1 966	(839)	945	1 440	(495)
Dérivés sur métaux précieux						
Dérivés de gré à gré	32	10	22	31	25	6
Dérivés négociés en Bourse	38	24	14	14	127	(113)
Total des dérivés sur métaux précieux	70	34	36	45	152	(107)
Autres dérivés sur marchandises						
Dérivés de gré à gré	1 365	825	540	1 102	2 300	(1 198)
Dérivés négociés en Bourse	123	192	(69)	374	201	173
Total des autres dérivés sur marchandises	1 488	1 017	471	1 476	2 501	(1 025)
Total – compte de négociation	24 438	24 844	(406)	22 760	25 059	(2 299)
Compte de la GAP						
Dérivés de taux d'intérêt						
Dérivés de gré à gré						
– Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	–	–	–	–	–
– Swaps	737	789	(52)	928	1 034	(106)
– Options achetées	8	–	8	8	–	8
– Options vendues	–	–	–	–	–	–
	745	789	(44)	936	1 034	(98)
Dérivés négociés en Bourse						
– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
– Options achetées	–	–	–	–	–	–
– Options vendues	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt	745	789	(44)	936	1 034	(98)
Dérivés de change						
Dérivés de gré à gré						
– Contrat à terme de gré à gré	228	33	195	53	11	42
– Swaps	2 347	3 128	(781)	2 540	2 944	(404)
– Options vendues	–	–	–	–	–	–
	2 575	3 161	(586)	2 593	2 955	(362)
Dérivés négociés en Bourse						
– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de change	2 575	3 161	(586)	2 593	2 955	(362)
Dérivés de crédit						
Dérivés de gré à gré						
– Swaps sur rendement total – protection vendue	–	–	–	–	–	–
– Swaps sur défaillance – protection souscrite	1	–	1	3	–	3
– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de crédit	1	–	1	3	–	3
Dérivés sur actions						
Dérivés de gré à gré	3	13	(10)	50	9	41
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés sur actions	3	13	(10)	50	9	41
Dérivés sur métaux précieux						
Dérivés de gré à gré	–	–	–	–	–	–
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés sur métaux précieux	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés sur marchandises						
Dérivés de gré à gré	–	–	–	–	–	–
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	–	–	–
Total des autres dérivés sur marchandises	–	–	–	–	–	–
Total – compte de la GAP	3 324	3 963	(639)	3 582	3 998	(416)
Juste valeur totale	27 762	28 807	(1 045)	26 342	29 057	(2 715)
Moins : incidence de la compensation	(17 965)	(17 965)	–	(17 060)	(17 060)	–
	9 797 \$	10 842 \$	(1 045)\$	9 282 \$	11 997 \$	(2 715)\$
Juste valeur moyenne des dérivés du compte de négociation¹⁾						
– Dérivés de taux d'intérêt	12 412 \$	11 949 \$	463 \$	12 099 \$	11 816 \$	283 \$
– Dérivés de change	10 223	11 089	(866)	9 537	10 382	(845)
– Dérivés de crédit	159	240	(81)	393	497	(104)
– Dérivés sur actions	1 050	1 690	(640)	860	1 272	(412)
– Dérivés sur métaux précieux	103	116	(13)	121	180	(59)
– Autres dérivés sur marchandises	1 496	2 005	(509)	1 346	2 457	(1 111)
	25 443 \$	27 089 \$	(1 646)\$	24 356 \$	26 604 \$	(2 248)\$

1) La juste valeur moyenne correspond à la moyenne mensuelle.

Actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau au sein de la hiérarchie des justes valeurs, de ces actifs et passifs dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2016	Total 2015
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2016	2015	2016	2015	2016	2015		
Actifs financiers								
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	– \$	– \$	– \$	– \$	187 583 \$	169 937 \$	187 583 \$	169 937 \$
Prêts personnels	–	–	–	–	37 556	36 064	37 556	36 064
Cartes de crédit	–	–	–	–	11 946	11 466	11 946	11 466
Entreprises et gouvernements	–	–	–	–	64 271	58 745	64 271	58 745
Placements dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	223	166	–	–	198	1 649	421	1 815
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	43 419 \$	41 197 \$	– \$	– \$	43 419 \$	41 197 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	111 091	107 053	–	–	111 091	107 053
Banques	–	–	13 171	8 328	–	–	13 171	8 328
Emprunts garantis	–	–	35 535	35 089	4 255	4 793	39 790	39 882
Titres secondaires	–	–	3 633	4 131	–	–	3 633	4 131

1) Pour obtenir plus de précisions sur les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, voir la note 26.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2016	Total 2015
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2016	2015	2016	2015	2016	2015		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques								
	– \$	– \$	347 \$	501 \$	– \$	– \$	347 \$	501 \$
Valeurs du compte de négociation								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	1 474	2 566	9 307	7 780	–	–	10 781	10 346
Titres de participation de sociétés	35 023	31 728	554	712	40	46	35 617	32 486
Titres de créance de sociétés	–	–	1 853	2 083	–	–	1 853	2 083
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	1 168	701	496	565	1 664	1 266
	36 497	34 294	12 882	11 276	536	611	49 915	46 181
Prêts liés au compte de négociation								
Entreprises et gouvernements	–	–	6 640	5 991	–	–	6 640	5 991
Valeurs disponibles à la vente								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	1 429	841	22 445	15 824	–	–	23 874	16 665
Titres de participation de sociétés	30	15	–	–	344	431	374	446
Titres de créance de sociétés	–	–	5 838	4 070	5	6	5 843	4 076
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	5 215	5 743	1 947	1 604	7 162	7 347
	1 459	856	33 498	25 637	2 296	2 041	37 253	28 534
Valeurs désignées à leur juste valeur								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	–	–	59	57	–	–	59	57
Titres de créance de sociétés	–	–	102	99	–	–	102	99
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	94	111	94	111
	–	–	161	156	94	111	255	267
Dérivés								
De taux d'intérêt	–	–	12 409	12 878	31	26	12 440	12 904
De change	–	–	12 492	10 739	–	–	12 492	10 739
De crédit	–	–	2	18	140	165	142	183
Sur actions	742	398	364	596	24	1	1 130	995
Sur métaux précieux	–	14	70	31	–	–	70	45
Autres dérivés sur marchandises	161	374	1 327	1 102	–	–	1 488	1 476
	903	786	26 664	25 364	195	192	27 762	26 342
Total des actifs financiers	38 859 \$	35 936 \$	80 192 \$	68 925 \$	3 121 \$	2 955 \$	122 172 \$	107 816 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ¹								
	– \$	– \$	(3 124)\$	(2 189)\$	(506)\$	(474)\$	(3 630)\$	(2 663)\$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(4 684)	(3 795)	(5 654)	(6 011)	–	–	(10 338)	(9 806)
	(4 684)	(3 795)	(8 778)	(8 200)	(506)	(474)	(13 968)	(12 469)
Dérivés								
De taux d'intérêt	(2)	–	(11 926)	(12 678)	(35)	(26)	(11 963)	(12 704)
De change	–	–	(13 599)	(11 976)	–	–	(13 599)	(11 976)
De crédit	–	–	(18)	(31)	(197)	(244)	(215)	(275)
Sur actions	(491)	(410)	(1 446)	(1 012)	(42)	(27)	(1 979)	(1 449)
Sur métaux précieux	–	(127)	(34)	(25)	–	–	(34)	(152)
Autres dérivés sur marchandises	(216)	(201)	(801)	(2 300)	–	–	(1 017)	(2 501)
	(709)	(738)	(27 824)	(28 022)	(274)	(297)	(28 807)	(29 057)
Total des passifs financiers	(5 393)\$	(4 533)\$	(36 602)\$	(36 222)\$	(780)\$	(771)\$	(42 775)\$	(41 526)\$

1) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur de 3 281 M\$ (2 375 M\$ en 2015), les passifs dérivés incorporés séparés de 203 M\$ (91 M\$ en 2015), les autres passifs désignés à leur juste valeur de 11 M\$ (11 M\$ en 2015) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 135 M\$ (186 M\$ en 2015).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel ce transfert a eu lieu et ils peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et les changements concernant leur observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 548 M\$ des valeurs du compte de négociation (11 M\$ en 2015) et un montant de 599 M\$ de valeurs vendues à découvert (481 M\$ en 2015) du niveau 1 au niveau 2 en raison d'une moins grande observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, des transferts négligeables entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours de 2016 et 2015, soit parce qu'il y a eu un changement dans le degré d'importance des données inobservables sur la juste valeur de ces instruments ou parce qu'il y a eu un changement concernant l'observabilité d'au moins une donnée ayant une incidence importante sur leur juste valeur.

Pour l'exercice, le profit net comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lié aux instruments financiers, dont la juste valeur a été évaluée à l'aide d'une technique d'évaluation exigeant des données inobservables sur le marché, s'est élevé à 33 M\$ (122 M\$ en 2015 et 88 M\$ en 2014).

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données inobservables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde d'ouverture	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net		Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net	Transferts au niveau 3	Transferts du niveau 3	Achats	Émissions	Ventes	Règlements	Solde de clôture
		Réalisé(e)s ¹	Latent(e)s ^{1,2}								
2016											
Valeurs du compte de négociation											
Titres de participation de sociétés											
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	46 \$	– \$	3 \$	– \$	– \$	– \$	4 \$	– \$	– \$	(13)\$	40 \$
Valeurs disponibles à la vente	565	7	27	–	–	–	–	–	–	(103)	496
Titres de participation de sociétés											
Titres de créance de sociétés	431	67	(27)	(38)	–	–	35	–	(124)	–	344
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	6	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	5
Valeurs désignées à leur juste valeur	1 604	4	–	(4)	–	–	1 156	–	(4)	(809)	1 947
Titres adossés à des créances mobilières											
Actifs dérivés	111	5	(1)	–	–	–	–	–	–	(21)	94
De taux d'intérêt	26	(1)	–	–	–	–	6	–	–	–	31
De crédit	165	(38)	13	–	–	–	–	–	–	–	140
Sur actions	1	–	7	–	–	–	16	–	–	–	24
Total de l'actif	2 955 \$	44 \$	21 \$	(42)\$	– \$	– \$	1 217 \$	– \$	(128)\$	(946)\$	3 121 \$
Dépôts et autres passifs³											
Dérivés											
De taux d'intérêt	(26)	–	(2)	–	–	–	–	(7)	–	–	(35)
De crédit	(244)	36	(6)	–	–	–	–	–	–	17	(197)
Sur actions	(27)	–	(3)	–	(1)	–	–	(11)	–	–	(42)
Total du passif	(771)\$	15 \$	(47)\$	– \$	(8)\$	3 \$	– \$	(69)\$	1 \$	96 \$	(780)\$
2015											
Valeurs du compte de négociation											
Titres de participation de sociétés											
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	– \$	– \$	1 \$	– \$	46 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(1)\$	46 \$
Valeurs disponibles à la vente	759	79	56	–	–	–	–	–	–	(329)	565
Titres de participation de sociétés											
Titres de créance de sociétés	600	107	(4)	(139)	–	–	62	–	(195)	–	431
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	8	–	1	(1)	–	–	–	–	(2)	–	6
Valeurs désignées à leur juste valeur	622	–	–	4	–	–	1 287	–	–	(309)	1 604
Titres adossés à des créances mobilières											
Actifs dérivés	107	2	17	–	–	–	–	–	–	(15)	111
De taux d'intérêt	21	–	7	–	–	–	–	–	(1)	(1)	26
De crédit	204	(31)	(3)	–	–	–	–	–	–	(5)	165
Sur actions	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Total de l'actif	2 322 \$	157 \$	75 \$	(136)\$	46 \$	– \$	1 349 \$	– \$	(198)\$	(660)\$	2 955 \$
Dépôts et autres passifs³											
Dérivés											
De taux d'intérêt	(21)	–	(8)	–	–	–	–	–	1	2	(26)
De crédit	(270)	29	(15)	–	–	–	–	–	–	12	(244)
Sur actions	(14)	–	(6)	–	(10)	–	–	(2)	–	5	(27)
Total du passif	(1 034)\$	(56)\$	(54)\$	– \$	(11)\$	23 \$	– \$	(46)\$	75 \$	332 \$	(771)\$

1) Comprennent les profits et les pertes de change.

2) Comprennent les profits latents et les pertes latentes lié(e)s aux actifs et passifs détenus à la fin de l'exercice considéré.

3) Incluent des dépôts désignés à leur juste valeur de 318 M\$ (338 M\$ en 2015) et des passifs dérivés nets incorporés séparés de 188 M\$ (136 M\$ en 2015).

Informations quantitatives sur les données importantes inobservables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée inobservable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes inobservables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	Techniques d'évaluation	Données inobservables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Valeurs du compte de négociation					
Titres de participation de sociétés	40 \$	Valeur de l'actif net	Valeur de l'actif net	s. o.	s. o.
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	496	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	– %	99,5 %
Valeurs disponibles à la vente					
Titres de participation de sociétés					
Sociétés en commandite	239	Valeur de l'actif net ajustée ¹	Valeur de l'actif net	s. o.	s. o.
Sociétés fermées	105	Multiple d'évaluation	Multiple lié au résultat	8,0	11,0
		Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	3,9	3,9
				14,0 %	14,0 %
Titres de créance de sociétés	5	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	30,0 %	30,0 %
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 947	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	0,7 %	1,2 %
Valeurs désignées à leur juste valeur					
Titres adossés à des créances mobilières	94	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	71,7 %	86,1 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	31	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
		Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	22,2 %	48,9 %
De crédit	140 ³	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	24,1 %	99,0 %
		Flux de trésorerie actualisés	Taux de défaut	4,0 %	4,0 %
			Taux de recouvrement	50,0 %	70,0 %
			Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %
			Écart de taux ⁴	– %	1,1 %
Sur actions	24	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	13,4 %	13,4 %
			Corrélation sur le marché	(18,8)%	88,6 %
Total de l'actif	3 121 \$				
Dépôts et autres passifs	(506)\$	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	– %	97,0 %
		Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	8,8 %	43,5 %
			Corrélation sur le marché	(53,8)%	100,0 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	(35)	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
De crédit	(197)	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	– %	99,5 %
		Flux de trésorerie actualisés	Taux de défaut	4,0 %	4,0 %
			Taux de recouvrement	50,0 %	70,0 %
			Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %
			Écart de taux	– %	1,1 %
Sur actions	(42)	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	(28,7)%	92,5 %
Total du passif	(780)\$				

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données inobservables.

3) Montant net des réserves constituées au titre des REC liés aux garants financiers calculées selon les taux de réserve (soit un pourcentage de la juste valeur) allant de 15 % à 70 %.

4) Exclut les garants financiers.

s. o. Sans objet.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

Les données importantes inobservables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données et la sensibilité de la juste valeur aux changements survenus à ces données sont décrites dans la section suivante. Nous avons procédé à l'analyse de sensibilité du niveau 3 pour chaque instrument, sauf pour les instruments gérés au sein de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation qui ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité par portefeuille afin de prendre en compte la façon dont ces instruments financiers sont gérés.

Au sein de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, nos principales sources d'exposition, qui proviennent de titres détenus directement ou de dérivés, consistent en des contrats liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation, des TAP flux groupés, des titres de créance de sociétés et d'autres valeurs mobilières et des prêts. Les expositions au risque de crédit structuré classées dans les prêts et créances sont comptabilisées au coût amorti et sont exclues de cette analyse de sensibilité. Les expositions au risque de crédit structuré qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé sont liées aux valeurs du compte de négociation, aux valeurs désignées à leur juste valeur et au passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés dans les dépôts et aux dérivés. Ces justes valeurs sont généralement déterminées d'après des données inobservables, notamment des cours indicatifs des courtiers et des modèles internes qui utilisent des taux de défaut, des taux de recouvrement, des taux de remboursement anticipé et des écarts de taux, ces justes valeurs étant sensibles à ces données inobservables. Les cours indicatifs de courtiers découlent d'un modèle de remplacement en matière de fixation de prix dans un marché inactif ou de modèles d'évaluation internes de courtiers. Ces cours sont utilisés pour évaluer les valeurs du compte de négociation et les valeurs désignées à leur juste valeur, le passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés et les dérivés. Une hausse importante des prix ou des cours indicatifs des courtiers entraînerait une augmentation de la juste valeur de nos valeurs mobilières et du passif lié aux billets du niveau 3 et une diminution de la juste valeur des dérivés de crédit. La juste valeur de nos dérivés de crédit faisant référence à des actifs liés à des TAP flux groupés est également touchée par d'autres données inobservables clés, notamment :

- Taux de remboursement anticipé – représentent une mesure du remboursement prévu futur d'un emprunt par un emprunteur avant son échéance. Les taux de remboursement anticipé sont fondés sur le comportement des consommateurs, la conjoncture économique et d'autres facteurs. Une hausse importante des taux de remboursement anticipé sur les prêts sous-jacents donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés entraînerait une augmentation de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de nos dérivés de crédit de niveau 3.

- Taux de recouvrement – représentent une estimation du montant qui sera recouvré par suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur. Les taux de recouvrement sont exprimés au montant de un moins un taux de PCD. Par conséquent, une hausse importante du taux de recouvrement sur les prêts sous-jacents non productifs donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés entraînerait une augmentation de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3.
- Écarts de taux – correspondent à l'écart par rapport à un taux d'intérêt de référence du marché afin de prendre en compte un instrument financier dont la qualité du crédit est inférieure et font partie intégrante des taux d'actualisation utilisés dans un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Une hausse importante de l'écart de taux, qui augmente le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs des actifs de référence liés à des TAP flux groupés, entraînerait une diminution de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une augmentation de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3.
- Taux de défaut ou probabilités de défaut – représentent la probabilité qu'un emprunteur ne soit pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat. Une hausse importante du taux de défaut sur les prêts sous-jacents donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés jusqu'à un certain niveau raisonnablement possible entraînerait une augmentation de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3. Cette incidence est attribuable au remboursement immédiat du capital sur les prêts sous-jacents donnés en garantie et à la position subordonnée des actifs de référence liés à des TAP flux groupés. En règle générale, des taux de défaut plus élevés ont une corrélation positive avec les écarts de taux, mais une corrélation négative avec les taux de recouvrement et les taux de remboursement anticipé, leur incidence respective sur les justes valeurs étant décrite ci-dessus.

La juste valeur des dérivés de crédit est aussi sensible aux REC liés au risque de contrepartie qui a trait à la contrepartie au dérivé de crédit.

L'ajustement des cours indicatifs des courtiers, des taux de défaut, des taux de recouvrement, des taux de remboursement anticipé et des écarts de taux mentionnés précédemment en fonction d'hypothèses possibles raisonnables augmenterait ou diminuerait la juste valeur nette d'un montant pouvant aller respectivement jusqu'à 4 M\$ et 4 M\$ (augmentation de 5 M\$ ou diminution de 1 M\$ de la juste valeur nette en 2015) à l'égard des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation. Les variations de la juste valeur d'un passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés du niveau 3 et les positions du niveau 3 couvertes par les billets sont exclues de l'analyse de sensibilité étant donné que des variations raisonnablement possibles de la juste valeur devraient avoir un effet largement compensatoire.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée au moyen de l'application de multiples d'évaluation appropriés à des indicateurs financiers, tels que les produits ou le résultat net. Les multiples liés au résultat net ou aux produits représentent des ratios ayant trait au résultat net ou aux produits par rapport à la valeur d'une entreprise et sont souvent utilisés à titre de données inobservables dans l'évaluation de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Nous faisons preuve de jugement lorsque nous choisissons les multiples des sociétés cotées comparables, que nous ajustons par la suite pour tenir compte des facteurs propres à la société. La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées est sensible aux changements subis par le multiple que nous appliquons. Une hausse importante des multiples liés au résultat net ou des multiples liés aux produits entraîne habituellement une augmentation de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Si l'on rajustait le multiple et la volatilité implicite à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur totale de nos placements dans des titres de participation de sociétés fermées augmenterait ou diminuerait respectivement de 16 M\$ et de 9 M\$ (augmentation de 22 M\$ ou diminution de 10 M\$ en 2015).

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur de l'actif net et, si la valeur de l'actif net à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 24 M\$.

La juste valeur de nos TACM est fondée sur des écarts de taux, qui sont des données inobservables. Une hausse importante dans les écarts de taux entraîne généralement une diminution de la juste valeur des TACM du niveau 3. Si l'on rajustait les écarts de taux à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur de nos TACM augmenterait ou diminuerait de 2 M\$ (3 M\$ en 2015).

Bien que nos dérivés autonomes soient comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, nos dérivés incorporés séparés de niveau 3 sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés séparés et certains dérivés autonomes exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés sont sensibles aux fluctuations à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données inobservables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés du niveau 3. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des passifs au titre des dérivés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur des dérivés du niveau 3 et des dérivés incorporés. L'ajustement des données inobservables à des montants de remplacement raisonnables ferait augmenter de 23 M\$ ou diminuer de 24 M\$ (augmentation ou diminution de 12 M\$ en 2015) la juste valeur des dérivés autonomes du niveau 3 et des dérivés incorporés.

Actifs désignés à leur juste valeur

Les valeurs désignées à leur juste valeur comprennent certains titres de créance qui étaient désignés à leur juste valeur en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Passifs désignés à leur juste valeur

Les dépôts et autres passifs désignés à leur juste valeur comprennent :

- Certains passifs-dépôts de gouvernements et d'entreprises, et certains emprunts garantis qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte;
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La juste valeur d'un passif désigné à sa juste valeur tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à leur juste valeur pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs d'effets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculées à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à

l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculées à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la juste valeur. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des pertes avant impôt de 6 M\$ sur les passifs désignés à la juste valeur pour l'exercice et de néant de façon cumulative.

Le montant de règlement prévu au contrat estimé des dépôts désignés à leur juste valeur est inférieur de 4 M\$ (inférieur de 4 M\$ en 2015) par rapport à leur juste valeur.

Note 3 | Acquisitions et cessions importantes

2016

Acquisition de PrivateBancorp, Inc.

Le 29 juin 2016, nous avons annoncé que nous avons conclu une entente définitive visant l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. (PrivateBancorp) et de sa filiale, The PrivateBank and Trust Company (PrivateBank). PrivateBank est une banque commerciale du marché intermédiaire établie à Chicago qui offre des services bancaires privés et de gestion des avoirs.

La CIBC versera 18,80 \$ US en espèces et 0,3657 d'une action ordinaire de la CIBC pour chacune des actions ordinaires de PrivateBancorp. Selon le cours de clôture du 28 juin 2016 des actions ordinaires de la CIBC à la Bourse de New York (77,11 \$ US), la valeur totale de la transaction serait d'environ 3,8 G\$ US (4,9 G\$ CA) ou 47,00 \$ US par action ordinaire de PrivateBancorp au moment de l'annonce. Selon le nombre d'actions ordinaires en circulation de PrivateBancorp à la date de l'annonce, la CIBC devrait émettre environ 29 millions d'actions ordinaire de la CIBC et verser environ 1,5 G\$ US en espèces pour régler la contrepartie à payer. La valeur définitive de la transaction pourrait changer, car elle dépend du i) cours de clôture de l'action ordinaire de la CIBC à la Bourse de New York à la date de clôture; ii) du nombre d'actions ordinaires en circulation de PrivateBancorp à la date de clôture; et iii) des taux de change à la date de clôture, la contrepartie au comptant étant libellée en dollars américains.

La transaction devrait se conclure au cours du premier trimestre civil de 2017, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles, notamment de l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires de PrivateBancorp. Les actionnaires de PrivateBancorp pourront se prononcer par vote sur la transaction à l'occasion de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de PrivateBancorp qui est prévue le 8 décembre 2016. Les résultats de PrivateBancorp ne seront consolidés avec les résultats de la CIBC qu'après la clôture de la transaction.

Vente d'un placement en actions

Le 19 mai 2016, nous avons conclu la vente de notre participation dans American Century Investments (ACI) à Nomura Holding America Inc. (Nomura) pour un produit de 1 045 M\$ US. Par conséquent, nous avons comptabilisé un profit à la vente, net des coûts de transaction connexes, de 428 M\$ (383 M\$ après impôt) dans notre unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs, dont des profits liés aux écarts de conversion cumulés, nets des couvertures désignées, de 155 M\$ (141 M\$ après impôt) reclassés des autres éléments du résultat global.

Notre participation minoritaire dans ACI a été classée comme étant détenue en vue de la vente et évaluée à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon le montant le moins élevé, à la suite de l'annonce le 21 décembre 2015 que nous avons conclu une entente définitive avec Nomura visant la vente de notre participation minoritaire. Avant le 19 mai 2016, la valeur comptable de notre participation détenue en vue de la vente dans ACI était incluse dans les placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Nous avons également cessé de comptabiliser notre quote-part du résultat d'entreprises associées liée à ACI après avoir classé la participation comme étant détenue en vue de la vente à la date de l'annonce.

2015

Vente d'un placement en actions

Le 30 avril 2015, la CIBC a vendu la participation qu'elle détenait dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, qui était comptabilisée comme placement dans une entreprise associée dans Siège social et autres, pour un montant, net des charges connexes, qui avoisinait sa valeur comptable.

Note 4 | Valeurs mobilières

En millions de dollars, au 31 octobre	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance										Total 2016		Total 2015	
	1 an ou moins		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Pas d'échéance		Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹
	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹
Valeurs disponibles à la vente														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	162 \$	0,6 %	6 476 \$	1,1 %	417 \$	1,3 %	– \$	– %	– \$	– %	7 055 \$	1,1 %	2 544 \$	1,2 %
Autres gouvernements canadiens	49	3,1	2 525	1,4	3 094	1,5	–	–	–	–	5 668	1,5	3 910	1,7
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	3 169	0,4	4 650	1,0	–	–	8	1,1	–	–	7 827	0,8	7 359	0,4
Gouvernements d'autres pays	1 524	1,6	1 326	2,2	229	5,1	245	5,4	–	–	3 324	2,4	2 852	2,6
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	814	0,2	1 862	1,0	11	1,2	1 940	0,9	–	–	4 627	0,8	5 163	0,7
Titres adossés à des créances mobilières	3	1,3	859	1,9	1 198	1,8	475	1,0	–	–	2 535	1,7	2 184	1,6
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 702	1,1	4 014	1,0	108	6,7	14	5,5	–	–	5 838	1,2	4 070	1,1
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	5	10,0	–	–	–	–	–	–	5	10,0	6	10,0
Total des titres de créance	7 423		21 717		5 057		2 682		–		36 879		28 088	
Titres de participation de sociétés ouvertes	–	–	–	–	–	–	–	–	34	négl.	34	négl.	17	négl.
Titres de participation de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	340	négl.	340	négl.	429	négl.
Total des titres de participation	–		–		–		–		374		374		446	
Total des valeurs disponibles à la vente	7 423 \$		21 717 \$		5 057 \$		2 682 \$		374 \$		37 253 \$		28 534 \$	
Valeurs du compte de négociation														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	1 287 \$		1 588 \$		671 \$		344 \$		– \$		3 890 \$		4 293 \$	
Autres gouvernements canadiens	932		731		1 674		3 215		–		6 552		5 652	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	34		121		12		27		–		194		197	
Gouvernements d'autres pays	3		42		71		29		–		145		204	
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	276		716		39		14		–		1 045		471	
Titres adossés à des créances mobilières	35		84		–		500		–		619		795	
Titres de créance de sociétés ouvertes	736		804		240		73		–		1 853		2 083	
Titres de participation de sociétés ouvertes	–		–		–		–		35 617		35 617		32 486	
Total des valeurs du compte de négociation	3 303 \$		4 086 \$		2 707 \$		4 202 \$		35 617 \$		49 915 \$		46 181 \$	
Valeurs désignées à leur juste valeur														
Valeurs émises ou garanties par :														
Autres gouvernements canadiens	– \$		– \$		– \$		59 \$		– \$		59 \$		57 \$	
Titres adossés à des créances mobilières	–		–		–		94		–		94		111	
Titres de créance de sociétés ouvertes	102		–		–		–		–		102		99	
Total des valeurs désignées à leur juste valeur	102 \$		– \$		– \$		153 \$		– \$		255 \$		267 \$	
Total des valeurs mobilières⁴	10 828 \$		25 803 \$		7 764 \$		7 037 \$		35 991 \$		87 423 \$		74 982 \$	

- 1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.
 - 2) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 971 M\$ (1 223 M\$ en 2015) et la juste valeur, à 975 M\$ (1 226 M\$ en 2015); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 1 521 M\$ (1 914 M\$ en 2015) et la juste valeur, à 1 521 M\$ (1 913 M\$ en 2015); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 849 M\$ (1 221 M\$ en 2015) et la juste valeur, à 848 M\$ (1 221 M\$ en 2015) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 1 248 M\$ (742 M\$ en 2015) et la juste valeur, à 1 246 M\$ (744 M\$ en 2015).
 - 3) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 986 M\$ (397 M\$ en 2015).
 - 4) Comprennent des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 27,4 G\$ (25,1 G\$ en 2015) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 1 253 M\$ (1 068 M\$ en 2015).
- négl. Négligeable.

Juste valeur des valeurs disponibles à la vente

En millions de dollars, au 31 octobre	2016								2015	
	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur		
Valeurs émises ou garanties par :										
Gouvernement du Canada	7 028 \$	28 \$	(1)\$	7 055 \$	2 552 \$	1 \$	(9)\$	2 544 \$		
Autres gouvernements canadiens	5 646	25	(3)	5 668	3 921	2	(13)	3 910		
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	7 820	9	(2)	7 827	7 366	2	(9)	7 359		
Gouvernements d'autres pays	3 326	15	(17)	3 324	2 860	10	(18)	2 852		
Titres adossés à des créances hypothécaires	4 626	6	(5)	4 627	5 158	10	(5)	5 163		
Titres adossés à des créances mobilières	2 533	3	(1)	2 535	2 179	12	(7)	2 184		
Titres de créance de sociétés ouvertes	5 842	12	(16)	5 838	4 084	4	(18)	4 070		
Titres de créance de sociétés fermées	5	–	–	5	5	1	–	6		
Titres de participation de sociétés ouvertes ¹	10	24	–	34	10	7	–	17		
Titres de participation de sociétés fermées	211	132	(3)	340	263	167	(1)	429		
	37 047 \$	254 \$	(48)\$	37 253 \$	28 398 \$	216 \$	(80)\$	28 534 \$		

- 1) Comprennent des actions temporairement inaccessibles.

Pour les valeurs disponibles à la vente dont la juste valeur est inférieure au coût amorti, le tableau ci-après présente la juste valeur et les pertes latentes connexes pour des périodes de moins de 12 mois et de 12 mois ou plus :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016						2015					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total		Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes
Valeurs émises ou garanties par :												
Gouvernement du Canada	247 \$	- \$	608 \$	(1)\$	855 \$	(1)\$	1 463 \$	(9)\$	- \$	- \$	1 463 \$	(9)\$
Autres gouvernements canadiens	90	-	538	(3)	628	(3)	3 290	(12)	50	(1)	3 340	(13)
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	804	(1)	1 121	(1)	1 925	(2)	5 390	(9)	-	-	5 390	(9)
Gouvernements d'autres pays	756	(3)	461	(14)	1 217	(17)	1 245	(5)	118	(13)	1 363	(18)
Titres adossés à des créances hypothécaires	993	(2)	778	(3)	1 771	(5)	2 588	(5)	28	-	2 616	(5)
Titres adossés à des créances mobilières	378	-	502	(1)	880	(1)	1 602	(7)	-	-	1 602	(7)
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 097	(4)	1 624	(12)	2 721	(16)	2 580	(7)	482	(11)	3 062	(18)
Titres de créance de sociétés fermées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation de sociétés ouvertes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation de sociétés fermées	10	(1)	15	(2)	25	(3)	39	(1)	1	-	40	(1)
	4 375 \$	(11)\$	5 647 \$	(37)\$	10 022 \$	(48)\$	18 197 \$	(55)\$	679 \$	(25)\$	18 876 \$	(80)\$

Au 31 octobre 2016, le coût amorti de 240 valeurs disponibles à la vente qui affichaient une position de perte latente brute (250 valeurs en 2015) dépassait leur juste valeur de 48 M\$ (80 M\$ en 2015). Quatre-vingt-une valeurs disponibles à la vente (vingt-huit valeurs en 2015) ont affiché une position de perte latente brute pour plus d'un an, soit une perte latente brute de 37 M\$ (25 M\$ en 2015). Nous avons déterminé que ces valeurs disponibles à la vente n'avaient pas subi de dépréciation.

Le tableau ci-dessous présente les profits et les pertes réalisés ainsi que les pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Profits réalisés	108 \$	163 \$	242 \$
Pertes réalisées	(8)	(20)	(36)
Pertes de valeur			
Titres de participation	(27)	(5)	(5)
	73 \$	138 \$	201 \$

Note 5 | Prêts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre	2016					2015				
	Montant brut	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provision totale	Total net	Montant brut	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provision totale	Total net
Prêts hypothécaires à l'habitation	187 298 \$	1 \$	220 \$	221 \$	187 077 \$	169 258 \$	1 \$	235 \$	236 \$	169 022 \$
Prêts personnels ³	38 041	8	489	497	37 544	36 517	7	461	468	36 049
Cartes de crédit	12 332	-	386	386	11 946	11 804	-	338	338	11 466
Entreprises et gouvernements ⁴	71 437	249	338	587	70 850	65 276	303	325	628	64 648
	309 108 \$	258 \$	1 433 \$	1 691 \$	307 417 \$	282 855 \$	311 \$	1 359 \$	1 670 \$	281 185 \$

- 1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 346 M\$ (320 M\$ en 2015).
- 2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 35,6 G\$ (31,5 G\$ en 2015) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 4,2 G\$ (4,1 G\$ en 2015).
- 3) Comprennent un montant de 51 M\$ (61 M\$ en 2015) pour des prêts consentis à des particuliers alors qu'ils travaillaient pour la CIBC en vue de financer une partie de leur participation dans des fonds qui effectuent des placements privés en actions en parallèle avec la CIBC et ses sociétés affiliées. Ces prêts sont garantis par la participation de l'emprunteur dans ces fonds. Du total de l'encours de ces prêts, 50 M\$ (60 M\$ en 2015) sont dus par des particuliers qui ne travaillent plus pour la CIBC.
- 4) Comprennent des prêts liés au compte de négociation de 6 640 M\$ (5 991 M\$ en 2015).

Provision pour pertes sur créances Provisions individuelles

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Prêts hypothécaires à l'habitation			Prêts personnels			Entreprises et gouvernements			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Solde au début de l'exercice	1 \$	1 \$	1 \$	7 \$	9 \$	9 \$	303 \$	328 \$	310 \$	311 \$	338 \$	320 \$
Dotations à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	-	-	-	1	(1)	-	187	77	136	188	76	136
Radiations	-	-	-	-	(1)	-	(231)	(142)	(120)	(231)	(143)	(120)
Recouvrements	-	-	-	-	-	-	8	4	6	8	4	6
Produits d'intérêts sur prêts douteux	-	-	-	-	-	-	(20)	(8)	(14)	(20)	(8)	(14)
Change et autres	-	-	-	-	-	-	2	44	10	2	44	10
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	1 \$	1 \$	8 \$	7 \$	9 \$	249 \$	303 \$	328 \$	258 \$	311 \$	338 \$

Provisions collectives

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	Prêts hypothécaires à l'habitation			Prêts personnels			Cartes de crédit			Entreprises et gouvernements			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Solde au début de l'exercice	235 \$	208 \$	159 \$	461 \$	451 \$	442 \$	338 \$	386 \$	517 \$	417 \$	353 \$	320 \$	1 451 \$	1 398 \$	1 438 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	34	37	83	319	263	284	452	322	378	58	73	56	863	695	801
Radiations	(34)	(32)	(27)	(336)	(302)	(312)	(524)	(495)	(564)	(28)	(32)	(35)	(922)	(861)	(938)
Recouvrements	–	–	–	49	51	43	120	125	136	6	6	7	175	182	186
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(7)	(7)	(8)	(2)	(8)	(8)	–	–	–	–	–	–	(9)	(15)	(16)
Change et autres	(8)	29	1	(2)	6	2	–	–	(81)	7	17	5	(3)	52	(73)
Solde à la fin de l'exercice	220 \$	235 \$	208 \$	489 \$	461 \$	451 \$	386 \$	338 \$	386 \$	460 \$	417 \$	353 \$	1 555 \$	1 451 \$	1 398 \$
Se compose de ce qui suit :															
Prêts	220 \$	235 \$	208 \$	489 \$	461 \$	451 \$	386 \$	338 \$	386 \$	338 \$	325 \$	277 \$	1 433 \$	1 359 \$	1 322 \$
Facilités de crédit inutilisées ¹	–	–	–	–	–	–	–	–	–	122	92	76	122	92	76

1) Comprises dans les autres passifs du bilan consolidé.

Prêts douteux

En millions de dollars, au 31 octobre	2016								2015
	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives ¹	Prêts douteux, montant net	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives ¹	Prêts douteux, montant net	
Prêts hypothécaires à l'habitation	514 \$	1 \$	167 \$	346 \$	573 \$	1 \$	187 \$	385 \$	
Prêts personnels	193	8	137	48	187	7	138	42	
Entreprises et gouvernements	951	249	10	692	659	303	10	346	
Total des prêts douteux ^{2,3}	1 658 \$	258 \$	314 \$	1 086 \$	1 419 \$	311 \$	335 \$	773 \$	

1) Comprennent la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours. En outre, nous avons une provision collective de 1 241 M\$ (1 116 M\$ en 2015) à l'égard des soldes et des engagements non douteux.

2) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 1 587 M\$ (1 471 M\$ en 2015).

3) Des biens saisis de 18 M\$ (16 M\$ en 2015) étaient compris dans les autres actifs au bilan consolidé.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 31 jours	De 31 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2016	Total 2015
	Prêts hypothécaires à l'habitation	2 244 \$	802 \$	216 \$	3 262 \$
Prêts personnels	621	168	21	810	692
Cartes de crédit	607	180	103	890	762
Entreprises et gouvernements	208	130	25	363	344
	3 680 \$	1 280 \$	365 \$	5 325 \$	4 653 \$

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 101 M\$ (96 M\$ en 2015), dont 27 M\$ (21 M\$ en 2015) au Canada et 74 M\$ (75 M\$ en 2015) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 29 M\$ (23 M\$ en 2015), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 61 M\$ (38 M\$ en 2015), dont 38 M\$ (35 M\$ en 2015) au Canada et 23 M\$ (3 M\$ en 2015) à l'étranger.

Qualité du crédit du portefeuille de prêts

Les tableaux qui suivent présentent la qualité du crédit des prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements et des prêts de détail en fonction de leur valeur comptable. Pour plus de précisions sur les catégories de notes et sur les tranches de PD de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts et acceptations nets aux entreprises et aux gouvernements

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

				2016	2015		
Type de note	Note de la CIBC	Tranches de PD	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Total
De première qualité	00 – 47	0,01 % – 0,38 %	37 148 \$	1 814 \$	914 \$	39 876 \$	29 239 \$
De qualité inférieure	51 – 67	0,39 % – 12,11 %	34 950	453	586	35 989	33 189
Liste de surveillance	70 – 80	12,11 % – 99,99 %	1 054	2	–	1 056	630
Défaut	90	100 %	636	–	–	636	372
Total de l'exposition selon l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée			73 788 \$	2 269 \$	1 500 \$	77 557 \$	63 430 \$
Très bon profil			1 314 \$	– \$	2 \$	1 316 \$	6 432 \$
Bon profil			124	–	–	124	495
Profil satisfaisant			18	–	–	18	143
Profil faible			7	–	–	7	46
Défaut			4	–	–	4	4
Total des expositions classées			1 467 \$	– \$	2 \$	1 469 \$	7 120 \$
Expositions assujetties à l'approche standard			3 767 \$	273 \$	476 \$	4 516 \$	4 209 \$
			79 022 \$	2 542 \$	1 978 \$	83 542 \$	74 759 \$
Moins la provision collective sur les prêts non douteux						328 \$	315 \$
Prêts et acceptations nets aux entreprises et aux gouvernements ¹⁾						83 214 \$	74 444 \$

1) Comprennent des engagements de clients en vertu d'acceptations de 12 364 M\$ (9 796 M\$ en 2015).

Prêts nets de détail

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

				2016	2015	
Niveau de risque	Tranches de PD	Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts personnels	Cartes	Total	Total
Exceptionnellement faible	0,01 % – 0,20 %	148 665 \$	19 498 \$	3 206 \$	171 369 \$	158 224 \$
Très faible	0,21 % – 0,50 %	17 242	3 862	765	21 869	13 280
Bas	0,51 % – 2,00 %	15 479	8 363	3 889	27 731	31 176
Moyen	2,01 % – 10,00 %	2 651	4 935	3 533	11 119	8 984
Haut	10,01 % – 99,99 %	275	710	781	1 766	1 534
Défaut	100 %	133	7	–	140	101
Total de l'exposition selon l'approche NI avancée		184 445 \$	37 375 \$	12 174 \$	233 994 \$	213 299 \$
Très bon profil		142 \$	– \$	– \$	142 \$	714 \$
Bon profil		1	–	–	1	53
Profil satisfaisant		51	–	–	51	118
Profil faible		1	–	–	1	1
Défaut		1	–	–	1	1
Total des expositions classées		196 \$	– \$	– \$	196 \$	887 \$
Expositions assujetties à l'approche standard		2 489 \$	521 \$	158 \$	3 168 \$	3 060 \$
Moins la provision collective sur les prêts non douteux		53 \$	352 \$	386 \$	791 \$	709 \$
Prêts nets de détail		187 077 \$	37 544 \$	11 946 \$	236 567 \$	216 537 \$

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2016	2015	2014
Produits d'intérêts	12 092 \$	11 483 \$	11 477 \$
Charges d'intérêts	3 726	3 568	4 018
Produits nets d'intérêts	8 366	7 915	7 459
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 051	771	937
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	7 315 \$	7 144 \$	6 522 \$

Note 6 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fonds multicédants

Nous soutenons un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des actifs financiers de clients, puis émet des TACM aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme de surdimensionnement. Nous détenons tous les TACM en circulation.

Fiducies de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation

Clear Trust (Clear) accordait des prêts hypothécaires de premier ordre assurés canadiens et des prêts hypothécaires de quasi premier ordre ou assortis d'une note Alt-A non assurés canadiens. Clear vendait ces prêts hypothécaires à Crisp Trust (Crisp). Crisp finançait l'acquisition de ces prêts hypothécaires au moyen de l'émission de papier commercial à des investisseurs, garanti par les prêts hypothécaires. Nous détenons la totalité du papier commercial émis et les prêts hypothécaires sont présentés à titre de prêts hypothécaires à l'habitation dans les prêts au bilan consolidé. Ce programme fait partie des activités en voie de liquidation.

Fiducies de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à CARDS II Trust (CARDS II). CARDS II acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit parmi des portefeuilles désignés avec le produit tiré de l'émission de billets.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, le solde des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2016, un montant de 4,2 G\$ de créances sur cartes de crédit, d'une juste valeur de 4,2 G\$ (4,8 G\$ en 2015, d'une juste valeur de 4,8 G\$) soutenait un passif au titre du financement connexe de 4,2 G\$, d'une juste valeur de 4,2 G\$ (4,8 G\$ en 2015, d'une juste valeur de 4,8 G\$).

Garant d'obligations sécurisées

Nous avons deux programmes d'obligations sécurisées, soit le Programme structuré d'obligations sécurisées (programme structuré) et le Programme législatif d'obligations sécurisées (programme législatif). Les obligations sécurisées sont des obligations au bilan avec droit de recours intégral qui sont aussi entièrement garanties par les actifs à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. En vertu du programme structuré, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires assurés par la SCHL à CIBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital. En vertu du programme législatif, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital.

Dans le cas des deux programmes d'obligations sécurisées, les actifs n'appartiennent pas à la CIBC, mais plutôt au garant. Au 31 octobre 2016, notre programme structuré avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 1,0 G\$, d'une juste valeur de 1,0 G\$ (4,3 G\$ en 2015, d'une juste valeur de 4,3 G\$) et notre programme législatif avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 13,2 G\$, d'une juste valeur de 13,3 G\$ (7,7 G\$ en 2015, d'une juste valeur de 7,7 G\$). Le passif au titre des obligations sécurisées est soutenu par une tranche de l'actif établie aux termes d'un contrat transféré au garant et par certains accords contractuels conçus pour protéger les détenteurs d'obligations contre des événements indésirables, notamment les variations des devises.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des frais de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placements à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatifs par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2016, le total de l'actif et des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC s'établissaient à respectivement 68 M\$ et 6 M\$ (25 M\$ et néant en 2015). Les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC sont comprises dans les autres passifs, les parts des fonds de placement étant obligatoirement remboursables au gré de l'investisseur.

Entités structurées non consolidées

Les entités structurées suivantes ne sont pas consolidées par la CIBC :

Fonds monocédant et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Nos fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Notre fonds monocédant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2016, le total de l'actif au titre de notre fonds monocédant et de nos fonds multicédants s'élevait à 6,0 G\$ (4,5 G\$ en 2015).

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants dont nous assurons la gestion et l'administration nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par nos fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants que nous soutenons. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Tous les honoraires gagnés dans les activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons des facilités de liquidité et des facilités de crédit à celles-ci par l'intermédiaire de nos activités de trésorerie et de négociation. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commandité et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces commanditaires à hauteur de notre engagement.

Structures de placement sans transformation

Nous avons une exposition à des parts de fonds de placement gérés par des tiers ou par la CIBC. Nous concluons des dérivés sur actions avec des fonds de placement gérés par des tiers afin de transférer le rendement de ces fonds de référence. Ces transactions procurent aux investisseurs de fonds de placement gérés par des tiers l'exposition qu'ils recherchent aux fonds de référence de manière efficace sur le plan fiscal.

Fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux

Nous avons vendu des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titre ces prêts en différentes catégories de certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché. Au 31 octobre 2016, le montant total des certificats de propriété en circulation dans les fiducies de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux s'élevait à 177 M\$ (254 M\$ en 2015).

CIBC Capital Trust

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à CIBC Capital Trust, qui finance l'acquisition de ces billets au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets sont admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui seront considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de précisions, voir la note 16.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des frais de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si nos participations dans ces fonds n'entraînent pas une grande fluctuation des rendements, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt qu'à titre de mandant. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2016, le total des biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisait 101,4 G\$ (94,4 G\$ en 2015).

Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire d'investissements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Nous pouvons également offrir des facilités de liquidité ou d'autres facilités de crédit. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés. Au 31 octobre 2016, les actifs dans des entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC présentaient un montant en capital total de 0,9 G\$ (1,0 G\$ en 2015).

Entités structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités structurées, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions appariées.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la CIBC n'a aucune participation

Pour évaluer si la CIBC est considérée à titre de promoteur aux fins de la présentation de l'information financière, la CIBC prend en compte l'importance de ses liens avec l'entité et de son rôle dans la constitution et la mise en place de l'entité structurée. Parmi les facteurs à prendre en compte pour déterminer si la CIBC est un promoteur, notons le degré de la participation de la CIBC dans la création et la conception de l'entité structurée, si la CIBC continue de gérer les activités courantes et si la CIBC est le principal utilisateur de l'entité. La CIBC est le promoteur de certaines entités structurées faisant partie de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, dans lesquelles nous ne détenons aucune participation. Le montant des actifs transférés par la CIBC dans les entités structurées a été de néant pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015. Les produits tirés des entités structurées ont été négligeables pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015.

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Fonds monocédatant et fonds multicédants	Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	Structures de placement sans transformation	Fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux	CIBC Capital Trust	Fonds de placement gérés par la CIBC	Entités émettrices de TAC flux groupés structurés par la CIBC	Entités émettrices structurées par des tiers – activités en voie de liquidation
Actifs au bilan à leur valeur comptable¹								
Valeurs du compte de négociation	10 \$	166 \$	395 \$	7 \$	– \$	– \$	7 \$	489 \$
Valeurs disponibles à la vente	–	2 707	–	–	–	–	3	–
Valeurs désignées à leur juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	94
Prêts	103	1 770	–	–	–	–	–	317
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	4	–	–	6	33	–	–
Dérivés ²	–	–	7	–	–	–	–	–
	113 \$	4 647 \$	402 \$	7 \$	6 \$	33 \$	10 \$	900 \$
31 octobre 2015	153 \$	3 490 \$	610 \$	13 \$	7 \$	– \$	9 \$	1 449 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable¹								
Dépôts	– \$	– \$	– \$	– \$	1 664 \$	– \$	– \$	– \$
Dérivés ²	–	–	–	–	–	–	–	174
	– \$	– \$	– \$	– \$	1 664 \$	– \$	– \$	174 \$
31 octobre 2015	– \$	– \$	120 \$	– \$	1 680 \$	– \$	1 \$	213 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures								
Placements et prêts	113 \$	4 647 \$	395 \$	7 \$	6 \$	33 \$	10 \$	900 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes de valeur	–	–	–	–	–	–	–	145
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	5 500 ³	1 398	–	–	75	–	28	–
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	(395)	–	–	–	–	(674)
	5 613 \$	6 045 \$	– \$	7 \$	81 \$	33 \$	38 \$	371 \$
31 octobre 2015	4 125 \$	4 475 \$	– \$	13 \$	82 \$	– \$	58 \$	548 \$

- 1) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association (Sallie Mae).
- 2) Comprennent des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons des risques. Excluent les dérivés de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.
- 3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,8 G\$ (0,9 G\$ en 2015) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs et de 10 M\$ (59 M\$ en 2015) lié au placement direct dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placement dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres investisseurs tiers.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – passif lié aux emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	19 967 \$	20 021 \$	21 793 \$	21 911 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ^{2, 3}	2 326	2 326	3 353	3 353
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ^{2, 3}	19 564	19 564	16 864	16 864
	41 857 \$	41 911 \$	42 010 \$	42 128 \$
Valeur comptable des passifs associés ⁴	42 902 \$	43 186 \$	43 117 \$	43 337 \$

1) Comprennent un montant de 2,4 G\$ (2,2 G\$ en 2015) de prêts hypothécaires sous-jacents aux TACH détenus par des contreparties de la SCHL à titre de garanties en vertu de mises en pension. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 825 M\$ (770 M\$ en 2015) ont servi à réduire ces soldes.

2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

3) Ne comprennent pas les actifs de tiers donnés en garantie.

4) Comprend l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées.

De plus, nous avons titrisé 26,3 G\$, d'une juste valeur de 26,4 G\$ (32,7 G\$ en 2015, d'une juste valeur de 32,8 G\$) de prêts hypothécaires non transférés à des parties externes.

Note 7 | Terrains, bâtiments et matériel

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau et autre matériel ²	Améliorations locatives	Total
2016	Coût					
	Solde au début de l'exercice	1 502 \$	896 \$	825 \$	941 \$	4 164 \$
	Acquisitions ³	38	132	41	78	289
	Cessions ⁴	(32)	(48)	(11)	(15)	(106)
	Ajustements ⁵	23	3	4	3	33
	Solde à la fin de l'exercice	1 531 \$	983 \$	859 \$	1 007 \$	4 380 \$
2015	Solde à la fin de l'exercice	1 502 \$	896 \$	825 \$	941 \$	4 164 \$
2016	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	630 \$	680 \$	372 \$	585 \$	2 267 \$
	Amortissement et perte de valeur ^{4, 6}	42	106	43	67	258
	Cessions ⁴	(19)	(18)	(5)	(9)	(51)
	Ajustements ⁵	8	3	1	(4)	8
	Solde à la fin de l'exercice	661 \$	771 \$	411 \$	639 \$	2 482 \$
2015	Solde à la fin de l'exercice	630 \$	680 \$	372 \$	585 \$	2 267 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2016	870 \$	212 \$	448 \$	368 \$	1 898 \$
	Au 31 octobre 2015	872 \$	216 \$	453 \$	356 \$	1 897 \$

1) Comprennent des terrains et des bâtiments sous-jacents à un contrat de location-financement. Voir ci-après pour plus de précisions.

2) Comprennent des travaux en cours de 134 M\$ (129 M\$ en 2015) non soumis à l'amortissement.

3) Comprennent des acquisitions par voie de regroupement d'entreprises de néant (néant en 2015).

4) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

5) Comprennent les écarts de change.

6) Comprennent une perte de valeur de néant (2 M\$ en 2015) liée à des améliorations locatives.

Les acquisitions et les cessions nettes au cours de l'exercice étaient les suivantes : des acquisitions nettes de 68 M\$ pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (acquisitions nettes de 37 M\$ en 2015), des acquisitions nettes de 20 M\$ pour Gestion des avoirs (cessions nettes de 5 M\$ en 2015), des acquisitions nettes de 5 M\$ pour Marchés des capitaux (cessions nettes de 4 M\$ en 2015) et des acquisitions nettes de 90 M\$ pour Siège social et autres (cessions nettes de 55 M\$ en 2015).

Contrat de location-financement du bien immobilier

Un contrat de location-financement du bien immobilier, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, est inclus dans les terrains et bâtiments ci-dessus. La valeur comptable du contrat de location-financement du bien immobilier se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015
Solde au début de l'exercice	432 \$	392 \$
Amortissement	(24)	(22)
Écarts de change	10	62
Solde à la fin de l'exercice	418 \$	432 \$

Des produits locatifs de 99 M\$ (94 M\$ en 2015 et 81 M\$ en 2014) ont été tirés de l'immeuble de placement. Des charges d'intérêts de 30 M\$ (30 M\$ en 2015 et 28 M\$ en 2014) et des charges autres que d'intérêts de 49 M\$ (46 M\$ en 2015 et 42 M\$ en 2014) ont été engagées à l'égard du contrat de location-financement du bien immobilier. Notre engagement lié au contrat de location-financement est présenté à la note 22.

Note 8 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons trois principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		UGT				Total
		CIBC FirstCaribbean	Gestion des avoirs au Canada	Atlantic Trust	Divers	
2016	Solde au début de l'exercice	410 \$	884 \$	105 \$	127 \$	1 526 \$
	Acquisitions	—	—	—	—	—
	Perte de valeur	—	—	—	—	—
	Écarts de change	11	—	2	—	13
	Solde à la fin de l'exercice	421 \$	884 \$	107 \$	127 \$	1 539 \$
2015	Solde au début de l'exercice ¹	353 \$	884 \$	89 \$	124 \$	1 450 \$
	Acquisitions	—	—	—	—	—
	Perte de valeur	—	—	—	—	—
	Écarts de change	57	—	16	3	76
	Solde à la fin de l'exercice	410 \$	884 \$	105 \$	127 \$	1 526 \$

1) Net de la perte de valeur cumulative du goodwill de 623 M\$ de FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) et de néant pour les autres UGT.

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

CIBC FirstCaribbean

En décembre 2006, la CIBC est devenue l'actionnaire majoritaire de CIBC FirstCaribbean et détient maintenant 91,7 % de ses actions. CIBC FirstCaribbean est une grande banque des Caraïbes qui offre un éventail complet de services financiers dans les secteurs des Services bancaires aux entreprises, des Services bancaires de détail, de Gestion des avoirs, des cartes de crédit, des activités de trésorerie et de négociation, et des services de Banque d'investissement. Affichant un actif de plus de 10 G\$ US, CIBC FirstCaribbean exerce ses activités dans la région des Caraïbes et est inscrite à la cote des Bourses de la Barbade, de Trinité, des Bahamas et des Caraïbes orientales. Les résultats de CIBC FirstCaribbean sont inclus dans ceux de Siège social et autres.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2016 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean avoisinait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2016. Les prévisions pour CIBC FirstCaribbean utilisées aux fins de notre test de dépréciation reflétaient la conjoncture économique difficile qui persiste dans les Caraïbes, mais qui montre des signes de reprise qui devraient se manifester davantage dans ce contexte au cours de la période visée par les prévisions.

Au 1^{er} août 2016, un taux de croissance final de 2,5 % (2,5 % au 1^{er} août 2015) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 13 % au 1^{er} août 2016 (14,4 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour CIBC FirstCaribbean (nous avons utilisé un taux après impôt identique de 13 % au 1^{er} août 2015). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région; et iv) une prime pour le risque lié au pays. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Au 1^{er} août 2016, nous avons estimé qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie attendus pour le dernier exercice et les exercices subséquents entraînerait une réduction d'environ 140 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean. Nous avons également estimé qu'une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt entraînerait une réduction d'environ 90 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean au 1^{er} août 2016. Ces données sensibles ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse à l'égard de la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à un facteur peuvent provoquer des changements pour un autre facteur, ce qui peut amplifier, amoindrir ou occulter les données sensibles présentées.

Gestion des avoirs au Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs au Canada repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice de ces institutions comparables de gestion des avoirs variaient de 9,4 à 22,0 en date du 1^{er} août 2016 (11,2 à 17,0 en date du 1^{er} août 2015).

Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait largement sa valeur comptable au 1^{er} août 2016. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2016.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Atlantic Trust

La valeur recouvrable de l'UGT Atlantic Trust repose sur le calcul de la valeur d'utilité estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans qui sont fondées sur un plan triennal examiné par la haute direction et intégré au plan triennal consolidé de la CIBC qui a été examiné par le conseil.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2016 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Atlantic Trust était supérieure à sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2016. Un taux de croissance final de 3 % (3 % en date du 1^{er} août 2015) a été appliqué à la dernière année des prévisions. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux de 13 % (13 % en date du 1^{er} août 2015) qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour Atlantic Trust.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2016, la valeur recouvrable estimée de ces UGT excédait leur valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégique

Un goodwill de 1 539 M\$ (1 526 M\$ en 2015) est réparti entre les unités d'exploitation stratégique de la façon suivante : un montant de 991 M\$ à Gestion des avoirs (989 M\$ en 2015), de 470 M\$ à Siège social et autres (459 M\$ en 2015), de 63 M\$ à Marchés des capitaux (63 M\$ en 2015) et de 15 M\$ à Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (15 M\$ en 2015).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée s'établit comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2016	Solde au début de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
	Écarts de change	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
2015	Solde au début de l'exercice	116 \$	22 \$	138 \$
	Écarts de change	–	4	4
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont composés comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations clients ⁴	Total
2016	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	1 837 \$	296 \$	41 \$	188 \$	2 362 \$
	Acquisitions	423	–	–	–	423
	Cessions⁵	(20)	–	–	–	(20)
	Ajustements⁶	3	8	–	2	13
	Solde à la fin de l'exercice	2 243 \$	304 \$	41 \$	190 \$	2 778 \$
2015	Solde à la fin de l'exercice	1 837 \$	296 \$	41 \$	188 \$	2 362 \$
2016	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	999 \$	211 \$	31 \$	66 \$	1 307 \$
	Amortissement et perte de valeur^{5, 7}	175	10	4	15	204
	Cessions⁵	(8)	–	–	–	(8)
	Ajustements⁶	2	5	–	–	7
	Solde à la fin de l'exercice	1 168 \$	226 \$	35 \$	81 \$	1 510 \$
2015	Solde à la fin de l'exercice	999 \$	211 \$	31 \$	66 \$	1 307 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2016	1 075 \$	78 \$	6 \$	109 \$	1 268 \$
	Au 31 octobre 2015	838 \$	85 \$	10 \$	122 \$	1 055 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 438 M\$ (405 M\$ en 2015) non soumis à l'amortissement.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

3) Représentent une combinaison de contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions d'Atlantic Trust, de Griffis & Small, LLC, des activités de Gestion privée de patrimoine de MFS McLean Budden et du portefeuille de cartes de crédit MasterCard.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprennent les écarts de change.

7) Comprend des pertes de valeur de 1 M\$ (2 M\$ en 2015) liées aux logiciels.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice étaient les suivantes : des cessions nettes de 11 M\$ pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (cessions nettes de 17 M\$ en 2015), des cessions nettes de néant pour Gestion des avoirs (cessions nettes de 1 M\$ en 2015), des cessions nettes de néant pour Marchés des capitaux (cessions nettes de néant en 2015) et des acquisitions nettes de 414 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 261 M\$ en 2015).

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Intérêts courus à recevoir	833 \$	735 \$
Actif au titre des prestations définies (note 19)	187	518
Certificats d'or et d'argent	586	427
Comptes des clients des courtiers	1 016	734
Impôt exigible à recevoir	1 738	1 724
Autres charges payées d'avance	698	748
Garantie sur dérivés à recevoir	6 022	5 460
Débiteurs	485	601
Divers	467	1 112
	12 032 \$	12 059 \$

Note 10 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ⁵	Total 2016	Total 2015
Particuliers	11 317 \$	93 149 \$	43 615 \$	148 081 \$	137 378 \$
Entreprises et gouvernements ⁶	43 520	33 011	113 709	190 240	178 850
Banques	4 401	271	13 170	17 842	10 785
Emprunts garantis ⁷	–	–	39 484	39 484	39 644
	59 238 \$	126 431 \$	209 978 \$	395 647 \$	366 657 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				392 366 \$	364 282 \$
Designés à leur juste valeur				3 281	2 375
				395 647 \$	366 657 \$
Composition du total des dépôts :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				45 709 \$	41 614 \$
Établissements à l'étranger				4 005	3 583
Dépôts productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				276 330	253 989
Établissements à l'étranger				69 603	65 673
Fonds fédéraux américains achetés				–	1 798
				395 647 \$	366 657 \$

1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 103,5 G\$ (101,4 G\$ en 2015) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 22,8 G\$ (14,2 G\$ en 2015).

2) Nets de billets acquis de 2 406 M\$ (2 428 M\$ en 2015).

3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.

4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.

5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.

6) Comprend un montant de 1 664 M\$ (1 680 M\$ en 2015) au titre de billets émis à CIBC Capital Trust.

7) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Intérêts courus à payer	988 \$	1 060 \$
Passif au titre des prestations définies (note 19)	894	746
Certificats d'or et d'argent	135	131
Comptes des clients des courtiers	1 548	1 418
Garantie sur dérivés à payer	2 850	2 751
Autres éléments différés	645	603
Instruments négociables	805	799
Créditeurs et charges à payer	1 605	1 514
Divers	3 428	3 173
	12 898 \$	12 195 \$

Note 12 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, au 31 octobre	2016		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 2)	24 438 \$	24 844 \$	22 760 \$	25 059 \$
GAP (note 2)				
Couvertures désignées aux fins comptables (note 13)	2 494	2 794	2 562	2 663
Couvertures économiques ¹	830	1 169	1 020	1 335
	27 762 \$	28 807 \$	26 342 \$	29 057 \$

1) Comprennent des dérivés qui ne sont pas désignés aux fins des relations de comptabilité de couverture selon l'IAS 39.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré. Les transactions de gré à gré consistent en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. Les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés facilitent en général la réduction du risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les contrats de swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du contrat de swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains contrats de swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de contrats de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements en espèces selon la valeur des actifs improductifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel avec livraison des actifs improductifs.

Dans le cadre de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, nous avons souscrit et vendu une protection de crédit avec des contrats de swaps sur défaillance et de swaps sur rendement total sur des actifs de référence qui comprennent des titres de créance de sociétés, des TAC flux groupés de prêts hypothécaires à l'habitation, des titres privilégiés de fiducies et des TAP flux groupés.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards avec des dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

	2016								2015
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant notionnel	Compte de négociation	GAP	Compte de négociation	GAP	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans						
Dérivés de taux d'intérêt									
Dérivés de gré à gré									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	13 001 \$	– \$	– \$	13 001 \$	4 465 \$	8 536 \$	5 392 \$	5 521 \$	
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	186 505	14 732	–	201 237	201 237	–	140 806	–	
Swaps	70 423	206 780	74 842	352 045	257 417	94 628	270 991	104 902	
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	636 140	564 287	188 668	1 389 095	1 185 842	203 253	732 249	165 623	
Options achetées	3 586	1 871	4 587	10 044	4 231	5 813	3 980	4 156	
Options vendues	2 411	1 829	497	4 737	4 637	100	4 532	–	
	912 066	789 499	268 594	1 970 159	1 657 829	312 330	1 157 950	280 202	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	61 689	12 010	–	73 699	71 144	2 555	76 782	1 108	
Options achetées	536	–	–	536	536	–	1	–	
Options vendues	–	–	–	–	–	–	8	–	
	62 225	12 010	–	74 235	71 680	2 555	76 791	1 108	
Total des dérivés de taux d'intérêt	974 291	801 509	268 594	2 044 394	1 729 509	314 885	1 234 741	281 310	
Dérivés de change									
Dérivés de gré à gré									
Contrats à terme de gré à gré	271 255	5 954	983	278 192	270 193	7 999	254 096	9 054	
Swaps	185 881	47 799	20 768	254 448	194 034	60 414	157 206	43 091	
Options achetées	21 500	1 833	62	23 395	23 395	–	19 550	–	
Options vendues	22 998	665	52	23 715	23 715	–	22 594	127	
	501 634	56 251	21 865	579 750	511 337	68 413	453 446	52 272	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total des dérivés de change	501 634	56 251	21 865	579 750	511 337	68 413	453 446	52 272	
Dérivés de crédit									
Dérivés de gré à gré									
Swaps sur rendement total – protection vendue	91	–	–	91	91	–	519	–	
Swaps sur défaillance – protection souscrite	5 123	526	4	5 653	5 653	–	6 593	–	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	67	253	1 140	1 460	1 286	174	1 991	386	
Swaps sur défaillance – protection vendue	4 484	182	206	4 872	4 872	–	5 032	–	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	13	–	–	13	–	13	732	–	
Total des dérivés de crédit	9 778	961	1 350	12 089	11 902	187	14 867	386	
Dérivés sur actions									
Dérivés de gré à gré	61 930	10 354	335	72 619	71 742	877	42 125	811	
Dérivés négociés en Bourse	27 110	6 882	24	34 016	34 016	–	19 304	–	
Total des dérivés sur actions	89 040	17 236	359	106 635	105 758	877	61 429	811	
Dérivés sur métaux précieux									
Dérivés de gré à gré	1 029	59	–	1 088	1 088	–	1 446	–	
Dérivés négociés en Bourse	755	3	–	758	758	–	2 999	–	
Total des dérivés sur métaux précieux	1 784	62	–	1 846	1 846	–	4 445	–	
Autres dérivés sur marchandises									
Dérivés de gré à gré	9 493	10 938	3 132	23 563	23 563	–	18 671	–	
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	13	34	–	47	47	–	14	–	
Dérivés négociés en Bourse	12 026	6 388	142	18 556	18 556	–	18 049	–	
Total des autres dérivés sur marchandises	21 532	17 360	3 274	42 166	42 166	–	36 734	–	
Total du montant notionnel comprenant :	1 598 059 \$	893 379 \$	295 442 \$	2 786 880 \$	2 402 518 \$	384 362 \$	1 805 662 \$	334 779 \$	
Dérivés de gré à gré ¹	1 495 943	868 096	295 276	2 659 315	2 277 508	381 807	1 688 519	333 671	
Dérivés négociés en Bourse	102 116	25 283	166	127 565	125 010	2 555	117 143	1 108	

1) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 872,3 G\$ (806,7 G\$ en 2015) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 12,9 G\$ (13,7 G\$ en 2015) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 182,3 G\$ (160,0 G\$ en 2015) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Toutes les contreparties avec lesquelles nous avons des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données sont des entités souveraines.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

En l'absence de paiements au comptant initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement aucune valeur de marché initiale ou seulement une valeur de marché minimale. Leur valeur est fonction des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des indices boursiers, ou encore des prix du crédit, selon que les dispositions des dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à des contrats ayant des dispositions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation est géré en vue d'atténuer le risque, par souci de maximiser les produits de négociation. Pour gérer le risque de marché, nous pouvons conclure des contrats avec d'autres teneurs de marché ou contracter des couvertures sur le marché au comptant.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause nous occasionnerait une perte. Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous réglons tous les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous ferons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC.

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux, qui entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Les options de gré à gré vendues, y compris les swaps sur défaillance, ne comportent généralement aucun risque de crédit pour le vendeur si la contrepartie a déjà effectué un paiement de la prime au moment de l'établissement de l'option, conformément aux dispositions du contrat. Toutefois, ces options vendues comporteront un certain risque de crédit jusqu'à concurrence des primes impayées.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Le tableau ci-après résume notre risque de crédit découlant des dérivés, sauf pour les dérivés négociés en Bourse ou réglés par l'intermédiaire d'une CC, puisqu'ils sont soumis aux exigences quotidiennes relatives à la stipulation de couverture. Le calcul du montant pondéré en fonction du risque est prescrit par le BSIF. Le coût de remplacement courant correspond au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui ont une valeur de marché positive, représentant pour nous un profit latent. Le coût de remplacement d'un instrument est fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur, et varie au gré des fluctuations des prix et à mesure que l'échéance prévue du dérivé approche.

Le montant de l'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit éventuel. Le risque de crédit éventuel représente une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque transaction, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. Le montant de l'équivalent-crédit est alors multiplié par les variables de risque de contrepartie, qui sont ajustées pour tenir compte de l'incidence des garanties et des cautionnements afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences en matière de fonds propres réglementaires à l'égard des dérivés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2016									2015	
	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque	
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total			
Dérivés de taux d'intérêt											
Dérivés de gré à gré											
Contrats de garantie de taux d'intérêt	13 \$	– \$	13 \$	32 \$	2 \$	65 \$	– \$	65 \$	69 \$	8 \$	
Swaps	11 501	737	12 238	5 075	915	11 742	928	12 670	4 536	884	
Options achetées	181	8	189	36	13	161	8	169	38	26	
	11 695	745	12 440	5 143	930	11 968	936	12 904	4 643	918	
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	72	2	–	–	–	89	3	
	11 695	745	12 440	5 215	932	11 968	936	12 904	4 732	921	
Dérivés de change											
Dérivés de gré à gré											
Contrats à terme de gré à gré	3 693	228	3 921	3 356	900	2 527	53	2 580	2 541	668	
Swaps	5 914	2 347	8 261	3 734	673	5 290	2 540	7 830	3 456	656	
Options achetées	310	–	310	358	123	329	–	329	403	173	
	9 917	2 575	12 492	7 448	1 696	8 146	2 593	10 739	6 400	1 497	
Dérivés de crédit											
Dérivés de gré à gré											
Swaps sur défaillance											
– protection souscrite	141	1	142	146	7	171	3	174	204	14	
– protection vendue	–	–	–	–	–	9	–	9	9	–	
	141	1	142	146	7	180	3	183	213	14	
Dérivés sur actions											
Dérivés de gré à gré	385	3	388	1 912	379	547	50	597	1 590	254	
Dérivés négociés en Bourse	742	–	742	1 648	49	398	–	398	1 342	36	
	1 127	3	1 130	3 560	428	945	50	995	2 932	290	
Dérivés sur métaux précieux											
Dérivés de gré à gré	32	–	32	30	17	31	–	31	20	6	
Dérivés négociés en Bourse	38	–	38	4	–	14	–	14	224	8	
	70	–	70	34	17	45	–	45	244	14	
Autres dérivés sur marchandises											
Dérivés de gré à gré	1 365	–	1 365	2 254	1 025	1 102	–	1 102	1 737	616	
Dérivés négociés en Bourse	123	–	123	969	39	374	–	374	2 299	77	
	1 488	–	1 488	3 223	1 064	1 476	–	1 476	4 036	693	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales (CC)					286					347	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					2 977					2 685	
Total des dérivés avant compensation	24 438	3 324	27 762	19 626	7 407	22 760	3 582	26 342	18 557	6 461	
Moins : incidence de la compensation			(17 965)					(17 060)			
Total des dérivés			9 797 \$	19 626 \$	7 407 \$			9 282 \$	18 557 \$	6 461 \$	

1) Somme du coût de remplacement courant et des risques futurs éventuels, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 3 940 M\$ (3 586 M\$ en 2015). Les garanties étaient composées de liquidités de 2 683 M\$ (2 528 M\$ en 2015) et de titres du gouvernement de 1 257 M\$ (1 058 M\$ en 2015).

Limites opérationnelles

Nous établissons des limites de crédit pour les contreparties et des limites d'exposition aux CC en fonction de la solvabilité des contreparties et du type de relation commerciale entretenue avec les contreparties (ententes sous-jacentes, volume des activités, types de produits, durées, etc.).

REC

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Garants financiers

Les contrats que nous avons avec des garants financiers sont principalement des contrats de dérivés. Le risque lié à la juste valeur à l'égard des contrats de dérivés est calculé au moyen de la valeur du marché des actifs de référence sous-jacents. La charge au titre du risque de crédit de contrepartie dépend du risque lié à la juste valeur et de notre évaluation du risque de crédit de contrepartie. Le risque de crédit de contrepartie est calculé au moyen des écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles et appropriés, ou des données de remplacement d'une qualité de crédit comparable, ou d'une évaluation de la valeur recouvrable nette. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé un profit de 2 M\$ (un profit de 6 M\$ en 2015 et de 18 M\$ en 2014) au titre des créances de nos garants financiers. Nous n'avons résilié aucun contrat avec des garants financiers au cours de l'exercice (néant en 2015 et une perte de 9 M\$ en 2014). La juste valeur des contrats de dérivés conclus auprès de garants financiers, nette des REC, s'élevait à 2 M\$ (9 M\$ en 2015).

Contreparties autres que des garants financiers

Notre méthode de calcul des REC par rapport à d'autres contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés utilise aussi le risque lié à la juste valeur. Nous utilisons des écarts de taux observés sur le marché ou des données de remplacement, selon le cas. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé une perte de 14 M\$ (perte de 7 M\$ en 2015 et perte de 1 M\$ en 2014, compte non tenu de l'incidence de l'adoption des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF)) au titre des positions auprès de nos contreparties autres que des garants financiers.

Note 13 | Couvertures désignées aux fins comptables

Le tableau suivant présente les profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat consolidé :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Couvertures de juste valeur¹			
Profits (pertes) sur instruments de couverture	(520)\$	(213)\$	(174)\$
Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	458	163	149
	(62)\$	(50)\$	(25)\$
Couvertures de flux de trésorerie^{2, 3}	- \$	1 \$	1 \$

1) Comptabilisées dans les produits nets d'intérêts.

2) Comptabilisées dans le poste Divers des produits autres que d'intérêts et des charges autres que d'intérêts.

3) Comprennent les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

La tranche des profits (pertes) sur dérivés désignée comme ayant été exclue de l'évaluation de l'efficacité des couvertures de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des établissements à l'étranger figure dans le compte de résultat consolidé et est négligeable pour les exercices clos les 31 octobre 2016, 2015 et 2014.

Les montants notionnels et la valeur comptable des dérivés de couverture figurent dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016						2015	
	Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable		Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable		Valeur positive	Valeur négative
		Valeur positive	Valeur négative		Valeur positive	Valeur négative		
Couvertures de juste valeur	182 610 \$	2 250 \$	1 255 \$	140 891 \$	2 352 \$	1 466 \$		
Couvertures de flux de trésorerie	23 210	244	394	19 329	210	162		
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	4 390	-	1 145	4 038	-	1 035		
	210 210 \$	2 494 \$	2 794 \$	164 258 \$	2 562 \$	2 663 \$		

De plus, des montants de 45 M\$ (43 M\$ en 2015) et de 12,6 G\$ (1,8 G\$ en 2015) de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères ont été désignés comme instruments de couverture respectivement à titre de couvertures de juste valeur relatives au risque de change et de couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les flux de trésorerie désignés à titre d'éléments couverts devraient se réaliser comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre		1 an ou moins	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 8 ans	Plus de 8 ans
2016	Entrées de trésorerie	- \$	- \$	- \$	- \$
	Sorties de trésorerie	(340)	(632)	(35)	-
	Flux de trésorerie nets	(340)\$	(632)\$	(35)\$	- \$
2015	Flux de trésorerie nets	(336)\$	(566)\$	(41)\$	- \$

Des flux de trésorerie désignés comme couvertures de flux de trésorerie qui s'élèvent à 174 M\$, 156 M\$ et 35 M\$ devraient avoir une incidence sur le résultat net respectivement au cours des 12 prochains mois, des 1 à 3 prochaines années et des 3 à 8 prochaines années (respectivement 145 M\$, 109 M\$ et 41 M\$ en 2015).

Note 14 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères (y compris nos investissements nets dans des établissements à l'étranger). Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, au 31 octobre

2016

2015

Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Date de rachat la plus proche		Libellés en monnaies étrangères	Valeur nominale	Valeur comptable ²	Valeur nominale	Valeur comptable ²
		Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale	À la valeur nominale					
Taux fixe ³	23 septembre 2018			195 M\$ TT	39 \$	39 \$	40 \$	40 \$
3,15	2 novembre 2020		2 novembre 2015 ⁴		–	–	1 500	1 500
6,00 ⁵	6 juin 2023	6 juin 2008	6 juin 2018		600	600	600	600
3,00 ^{6, 7}	28 octobre 2024		28 octobre 2019		1 000	1 002	1 000	1 000
3,42 ^{7, 8}	26 janvier 2026		26 janvier 2021		1 000	1 004	–	–
8,70	25 mai 2029 ⁹				25	45	25	44
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	201	200	200
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150	151	150	150
8,70	25 mai 2032 ⁹				25	47	25	45
8,70	25 mai 2033 ⁹				25	48	25	46
8,70	25 mai 2035 ⁹				25	51	25	48
Taux variable ¹⁰	31 juillet 2084		27 juillet 1990	99 M\$ US ¹¹	133	133	151	151
Taux variable ¹²	31 août 2085		20 août 1991	36 M\$ US	48	48	47	47
					3 270	3 369	3 788	3 871
Titres secondaires vendus à découvert (détenus) à des fins de transaction					(3)	(3)	3	3
					3 267 \$	3 366 \$	3 791 \$	3 874 \$

1) Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.

2) La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.

3) Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 23 mars 2007 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de CIBC FirstCaribbean, et garantis par CIBC FirstCaribbean de manière subordonnée. Le taux d'intérêt est fixé à 7,90 % pour les deux premières années; puis à 8,15 % pour les trois années suivantes et à 8,75 % pour la durée qui reste à couvrir. Avec prise d'effet le 23 septembre 2012, les billets subordonnés ont fait l'objet d'une modification donnant lieu au report de la date d'échéance au 23 septembre 2018 et à la baisse du taux d'intérêt qui est passé à 4,35 % par année pour la durée restante.

4) Le 2 novembre 2015, nous avons racheté la totalité de nos débentures à 3,15 % d'une valeur de 1,5 G\$ échéant le 2 novembre 2020. Conformément à leurs modalités, les débentures ont été rachetées à 100 % de leur capital, majoré des intérêts courus et impayés.

5) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,50 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

6) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,19 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

7) Les débentures sont également assujétiées à une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui est nécessaire pour que les débentures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débentures sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres. En pareil cas, les débentures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents).

8) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,57 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

9) Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.

10) Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.

11) Une tranche de 16 M\$ US (33 M\$ US en 2015) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.

12) Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.

Note 15 | Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le tableau suivant présente les actions ordinaires qui ont été achetées et annulées en vertu d'une OPRA préalablement expirée.

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

Date d'approbation de la TSX	2016		2015		2014		Total	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
4 septembre 2013 ¹	–	– \$	–	– \$	3 369 000	315 \$	3 369 000	315 \$
16 septembre 2014	–	–	–	–	–	–	–	–
16 septembre 2015 ²	3 081 300	270	115 900	11	–	–	3 197 200	281
	3 081 300	270 \$	115 900	11 \$	3 369 000	315 \$	6 566 200	596 \$

1) Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 91,31 \$ en vertu de l'OPRA.

2) Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 87,83 \$ en vertu de l'OPRA, y compris 1 400 000 actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation en vertu d'un accord privé à un cours moyen de 86,94 \$ pour un total de 122 M\$ le 8 janvier 2016.

Actions privilégiées

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Actions en circulation et dividendes versés

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2016				2015				2014			
	Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires¹	397 070 280	8 026 \$	1 879 \$	4,75 \$	397 291 068	7 813 \$	1 708 \$	4,30 \$	397 021 477	7 782 \$	1 567 \$	3,94 \$
Actions privilégiées de catégorie A												
Série 26 ²	–	– \$	– \$	– \$	–	–	–	– \$	–	–	–	–
Série 27 ³	–	–	–	–	–	–	4	0,35	12 000 000	300	17	1,40
Série 29 ⁴	–	–	–	–	–	–	8	0,68	13 232 342	331	18	1,35
Série 33 ⁵	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12	1,00
Série 35 ⁶	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10	0,81
Série 37 ⁷	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10	1,22
Série 39 ⁸	16 000 000	400	16	0,98	16 000 000	400	16	0,98	16 000 000	400	6	0,38
Série 41 ⁹	12 000 000	300	11	0,94	12 000 000	300	10	0,82	–	–	–	–
Série 43 ¹⁰	12 000 000	300	11	0,90	12 000 000	300	7	0,58	–	–	–	–
	1 000 \$	38 \$			1 000 \$	45 \$			1 031 \$	87 \$		

1) Comprenaient des positions vendeurs sur 14 882 actions autodétenues (comprenaient des positions vendeurs sur 6 491 actions autodétenues en 2015 et étaient nettes de 22 339 actions autodétenues en 2014).

2) Le 31 octobre 2014, nous avons racheté la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 26, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

3) Le 31 janvier 2015, nous avons racheté la totalité de nos 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 27, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

4) Le 30 avril 2015, nous avons racheté la totalité des 13 232 342 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 29, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

5) Le 31 juillet 2014, nous avons racheté la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 33, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

6) Le 30 avril 2014, nous avons racheté la totalité des 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 35, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

7) Le 31 juillet 2014, nous avons racheté la totalité des 8 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 37, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

8) Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de la vente de 400 M\$.

9) Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$.

10) Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté des séries 39, 41 et 43 (instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans le tableau ci-après.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 43)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions de série 43, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,60 %. Le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada,

majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 41)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions de série 41, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,75 %. Le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 39)

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions de série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,90 %. Le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Les actions de série 39, de série 40, de série 41, de série 42, de série 43 et de série 44 sont assujetties à une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, laquelle est nécessaire pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Par conséquent, les actions sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance de l'« événement déclencheur », tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Nous avons comptabilisé les actions de série 39, de série 41 et de série 43 à titre de capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

En circulation au 31 octobre 2016	Dividendes trimestriels par action	Date de rachat la plus rapprochée donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 39	0,243750 \$	31 juillet 2019	25,00 \$
Série 41	0,234375 \$	31 janvier 2020	25,00 \$
Série 43	0,225000 \$	31 juillet 2020	25,00 \$

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2016		2015		2014	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	397 291 068	7 813 \$	397 021 477	7 782 \$	399 249 736	7 753 \$
Émission en vertu de :						
Régimes d'options sur actions	815 767	72	356 661	30	1 156 530	96
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ¹	1 662 972	164	—	—	—	—
Régime d'achat d'actions par les employés ²	373 382	37	—	—	—	—
	400 143 189	8 086 \$	397 378 138	7 812 \$	400 406 266	7 849 \$
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(3 081 300)	(61)	(115 900)	(2)	(3 369 000)	(65)
Actions autodétenues	8 391	1	28 830	3	(15 789)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	397 070 280	8 026 \$	397 291 068	7 813 \$	397 021 477	7 782 \$

1) Depuis le versement des dividendes du 28 octobre 2016, les participants à l'option de réinvestissement des dividendes et à l'option de dividendes en actions du régime d'investissement à l'intention des actionnaires ont reçu un escompte de 2 % par rapport au cours moyen sur les dividendes réinvestis en actions ordinaires supplémentaires émises à même le capital autorisé. À compter du 1^{er} novembre 2016, les participants au régime d'achat d'actions du régime recevront des actions émises à même le capital autorisé sans escompte. Auparavant, les actions distribuées en vertu du régime étaient acquises sur le marché libre.

2) À partir du 29 juin 2016, les cotisations salariales au RAAE au Canada ont servi à acheter des actions ordinaires émises sur le capital autorisé. Auparavant, ces actions étaient acquises sur le marché libre.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2016, 6 525 893 actions ordinaires (7 341 660 actions en 2015) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions, 5 912 208 actions ordinaires (7 575 180 actions en 2015) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, 3 842 701 actions ordinaires (4 216 083 actions en 2015) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'achat d'actions par les employés, et 851 232 500 actions ordinaires (546 102 500 actions en 2015) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement.

Nous avons convenu que si CIBC Capital Trust ne verse pas de paiements d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, d'un capital de 1 300 M\$ échéant le 30 juin 2108 ou sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Pour plus de précisions, voir la note 16.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif consiste à utiliser des sources de capitaux solides et efficaces. Nous gérons les fonds propres conformément à la politique en matière de fonds propres établie par le conseil. Cette politique comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, et nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis et comprennent tous les éléments se rapportant aux fonds propres : les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des sources, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise variées dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon tous les scénarios raisonnables. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CIBC et les autres banques ayant une importance systémique nationale (BISN) au Canada sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 %. Les ratios cibles minimums tout compris pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres se sont établis respectivement à 8 %, 9,5 % et 11,5 %. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

« Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires seront introduites progressivement à raison de 20 % par an à compter de 2014. Les montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF sont pondérés en fonction du risque, ce qui crée une différence entre les actifs pondérés en fonction du risque (APR) selon la méthode transitoire et ceux selon la méthode tout compris.

Fonds propres réglementaires et ratios

En vertu de Bâle III, les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt différé correspondants), certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé (nets des passifs d'impôt différé correspondants), et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre

		2016	2015
Méthode transitoire			
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		20 751 \$	19 147 \$
Fonds propres de première catégorie	A	22 596	20 671
Total des fonds propres		25 949	24 538
APR		173 902	163 867
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		11,9 %	11,7 %
Ratio des fonds propres de première catégorie		13,0 %	12,6 %
Ratio du total des fonds propres		14,9 %	15,0 %
Expositions du ratio de levier	B	546 136 \$	503 504 \$
Ratio de levier	A/B	4,1 %	4,1 %
Méthode tout compris			
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		19 148 \$	16 829 \$
Fonds propres de première catégorie	C	21 666	19 520
Total des fonds propres		25 083	23 434
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹		168 996	156 107
APR aux fins des fonds propres de première catégorie ¹		169 322	156 401
APR aux fins du total des fonds propres ¹		169 601	156 652
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹		11,3 %	10,8 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹		12,8 %	12,5 %
Ratio du total des fonds propres ¹		14,8 %	15,0 %
Expositions du ratio de levier	D	545 480 \$	502 552 \$
Ratio de levier	C/D	4,0 %	3,9 %

1) Il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF.

Note 16 | Valeurs mobilières de Capital Trust

Le 13 mars 2009, CIBC Capital Trust, fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, a émis 1 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets). CIBC Capital Trust n'est pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust sont présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets sont structurés de façon à être admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportent des caractéristiques analogues à celles des titres de participation, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (les cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si CIBC Capital Trust ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

De plus, les billets seront automatiquement échangés contre nos actions privilégiées perpétuelles si l'un des événements suivants se produit : i) les procédures sont amorcées pour notre liquidation; ii) le BSIF a pris le contrôle de la CIBC ou de ses actifs; iii) nous sommes d'avis ou le BSIF est d'avis que notre ratio des fonds propres de première catégorie est inférieur à 5 % ou que notre ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF nous enjoint, aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), d'augmenter nos fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires et nous choisissons de procéder à l'échange automatique, ou nous ne nous conformons pas à cette directive. Après l'échange automatique, les porteurs de billets cesseront d'avoir quelque droit ou quelque réclamation que ce soit à l'égard de l'intérêt ou du capital contre CIBC Capital Trust.

Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, portent intérêt à un taux de 9,976 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2019. Le 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 10,425 %. Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, portent intérêt à un taux de 10,25 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2039. Le 30 juin 2039 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 9,878 %.

Sous réserve de l'approbation du BSIF, CIBC Capital Trust peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées ci-après, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, CIBC Capital Trust peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, avant la date de rachat la plus rapprochée précisée ci-après sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

Les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF ont confirmé l'adoption de Bâle III au Canada et ont précisé le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % depuis 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat à la valeur nominale prévue avant l'exercice de tout droit de rachat découlant d'un événement réglementaire. À l'adoption de Bâle III, les instruments de fonds propres novateurs, notamment les billets de catégorie 1 de la CIBC, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Nous prévoyons exercer nos droits de rachat découlant d'un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

Le tableau ci-après présente les principales modalités des billets. Au 31 octobre 2016, les positions de négociation que nous détenions dans les billets étaient de néant (1 M\$ de positions acheteur en 2015).

En millions de dollars, au 31 octobre

	Date d'émission	Date de versement des intérêts	Rendement	Date de rachat la plus proche		2016	2015
				Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada et de la valeur nominale ¹		Capital	
				À la valeur nominale			
Série A	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	9,976 %	30 juin 2014	30 juin 2019	1 300 \$	1 300 \$
Série B	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	10,250 %	30 juin 2014	30 juin 2039	300	300
						1 600 \$	1 600 \$

1) Rendement des obligations du Canada : prix calculé au moment du rachat (autre que la date d'ajustement du taux d'intérêt prévue pour les séries) visant à offrir un rendement à l'échéance équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré i) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A a) de 1,735 % si la date de rachat précède le 30 juin 2019, ou b) de 3,475 % si la date de rachat est le 30 juin 2019 ou après cette date, et ii) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC – série B, a) de 1,645 % si la date de rachat précède le 30 juin 2039, ou b) de 3,29 % si la date de rachat est le 30 juin 2039 ou après cette date.

Note 17 | Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente notre risque de taux d'intérêt découlant de la non-concordance, autrement dit de l'écart, relative aux actifs financiers, aux passifs financiers et aux dérivés hors bilan de négociation et autres que de négociation. Les instruments financiers au bilan et hors bilan sont présentés selon la date la plus proche entre la date de réévaluation contractuelle des taux et la date d'échéance. Certaines dates de réévaluation contractuelle des taux ont été ajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés.

Nous gérons l'écart de taux d'intérêt en présumant, pour certains actifs et passifs, une durée fondée sur les principales tendances historiques et prévues des principaux soldes. Le profil de réévaluation des taux de ces actifs et passifs a été intégré dans le tableau ci-après.

Selon la date la plus proche entre l'échéance et la date de réévaluation des instruments sensibles aux taux d'intérêt

En millions de dollars, au 31 octobre		Immédiatement sensibles au taux	Moins de 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
2016	Actif							
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	10 410 \$	255 \$	– \$	– \$	3 500 \$	14 165 \$
	Valeurs du compte de négociation	–	1 180	2 160	4 049	6 909	35 617	49 915
	Valeurs disponibles à la vente	–	16 039	3 607	12 513	4 720	374	37 253
	Valeurs désignées à leur juste valeur	–	101	–	–	154	–	255
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	29 707	4 103	–	–	–	33 810
	Prêts	115 757	48 348	55 183	83 582	1 711	2 836	307 417
	Divers	–	33 783	–	–	–	24 759	58 542
	Hypothèses relatives à la structure	(7 241)	2 221	7 993	10 685	–	(13 658)	–
	Total de l'actif	108 516 \$	141 789 \$	73 301 \$	110 829 \$	13 494 \$	53 428 \$	501 357 \$
	Passif et capitaux propres							
	Dépôts	135 682 \$	98 801 \$	53 751 \$	49 295 \$	8 125 \$	49 993 \$	395 647 \$
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	37	223	5 617	2 636	1 825	10 338
	Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	–	14 212	–	–	–	–	14 212
	Titres secondaires	–	133	48	1 639	1 546	–	3 366
	Divers	–	31 657	–	–	–	22 464	54 121
	Capitaux propres	–	–	–	1 000	–	22 673	23 673
	Hypothèses relatives à la structure	(28 999)	8 629	29 167	39 696	–	(48 493)	–
	Total du passif et des capitaux propres	106 683 \$	153 469 \$	83 189 \$	97 247 \$	12 307 \$	48 462 \$	501 357 \$
	Écart au bilan	1 833 \$	(11 680) \$	(9 888) \$	13 582 \$	1 187 \$	4 966 \$	– \$
	Écart hors bilan	–	(13 457)	17 376	(2 647)	(1 272)	–	–
	Écart total	1 833 \$	(25 137) \$	7 488 \$	10 935 \$	(85) \$	4 966 \$	– \$
	Écart cumulatif total	1 833 \$	(23 304) \$	(15 816) \$	(4 881) \$	(4 966) \$	– \$	– \$
	Écart par monnaie							
	Écart au bilan							
	Dollars canadiens	10 128 \$	(43 547) \$	1 146 \$	22 919 \$	3 303 \$	6 051 \$	– \$
	Monnaies étrangères	(8 295)	31 867	(11 034)	(9 337)	(2 116)	(1 085)	–
	Écart total au bilan	1 833 \$	(11 680) \$	(9 888) \$	13 582 \$	1 187 \$	4 966 \$	– \$
	Écart hors bilan							
	Dollars canadiens	– \$	9 963 \$	7 313 \$	(13 538) \$	(3 738) \$	– \$	– \$
	Monnaies étrangères	–	(23 420)	10 063	10 891	2 466	–	–
	Écart total hors bilan	– \$	(13 457) \$	17 376 \$	(2 647) \$	(1 272) \$	– \$	– \$
	Écart total	1 833 \$	(25 137) \$	7 488 \$	10 935 \$	(85) \$	4 966 \$	– \$
2015	Écart par monnaie							
	Écart au bilan							
	Dollars canadiens	22 719 \$	(42 577) \$	(764) \$	8 803 \$	2 493 \$	9 326 \$	– \$
	Monnaies étrangères	(11 109)	7 173	4 869	(4 000)	880	2 187	–
	Écart total au bilan	11 610 \$	(35 404) \$	4 105 \$	4 803 \$	3 373 \$	11 513 \$	– \$
	Écart hors bilan							
	Dollars canadiens	– \$	5 889 \$	2 354 \$	(5 173) \$	(3 070) \$	– \$	– \$
	Monnaies étrangères	–	(3 172)	(3 984)	7 796	(640)	–	–
	Écart total hors bilan	– \$	2 717 \$	(1 630) \$	2 623 \$	(3 710) \$	– \$	– \$
	Écart total	11 610 \$	(32 687) \$	2 475 \$	7 426 \$	(337) \$	11 513 \$	– \$

Note 18 | Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en actions à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes (POAS)

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement en décembre à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquiescent ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS octroyées avant décembre 2015 sont payés au comptant aux employés pendant la période d'acquisition des droits. Pour les unités du POAS octroyées en décembre 2015 et par la suite, les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous forme d'unités du POAS additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les 10 jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée au comptant en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 2 320 497 OAS ont été attribués à un cours moyen pondéré de 99,99 \$ (1 976 578 OAS attribués à un cours moyen pondéré de 104,55 \$ en 2015; 2 663 480 OAS attribués à un cours moyen pondéré de 91,01 \$ en 2014) et le nombre d'OAS en cours au 31 octobre 2016 était de 5 422 030 (5 210 234 en 2015 et 5 600 802 en 2014). En 2016, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 218 M\$ (231 M\$ en 2015 et 279 M\$ en 2014). Au 31 octobre 2016, les passifs relatifs à l'OAS totalisaient 518 M\$ (510 M\$ en 2015).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement (PUAR)

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés clés. Les octrois d'unités d'action en fonction du rendement (UAR) sont faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Des équivalents de dividendes sur les UAR octroyées avant décembre 2015 sont payés au comptant aux employés pendant la période d'acquisition des droits. Pour les UAR octroyées en décembre 2015 et par la suite, les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UAR additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les 10 jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée au comptant en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 905 028 UAR ont été attribuées à un cours moyen pondéré de 99,86 \$ (745 080 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 105,24 \$ en 2015 et 866 807 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 91,11 \$ en 2014). Au 31 octobre 2016, le nombre d'UAR en cours, compte non tenu de l'incidence du rendement relatif de la CIBC, était de 2 507 808 (2 365 896 en 2015 et 2 618 678 en 2014). En 2016, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 93 M\$ (112 M\$ en 2015 et 148 \$ en 2014). Au 31 octobre 2016, les passifs relatifs aux UAR totalisaient 261 M\$ (271 M\$ en 2015).

Programme d'unités attribuées à la valeur comptable (PUVC)

En vertu du PUVC, certains dirigeants clés ont reçu des attributions sous forme d'unités à la valeur comptable (UVC). Les octrois d'UVC ont été faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UVC s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Chaque unité donne droit à un paiement en espèces équivalant au prix d'acquisition par unité, dont la valeur est liée à la valeur comptable des actions ordinaires de la CIBC. Le nombre définitif d'unités pour lesquelles les droits s'acquiescent est ajusté pour tenir compte des nouvelles émissions et des rachats d'actions ordinaires ainsi que des dividendes versés sur les actions ordinaires. Les attributions au titre du régime d'UVC ont été octroyées au début de décembre 2009, et la dernière attribution a été octroyée en décembre 2012, et les droits qui s'y rattachent ont été acquis en décembre 2015. Au 31 octobre 2016, il n'y avait aucune UVC en cours.

La juste valeur des UVC à la date d'attribution était calculée en fonction de la valeur comptable des actions ordinaires au dernier jour du trimestre précédent.

La charge de rémunération relative aux UVC a totalisé 1 M\$ en 2016 (4 M\$ en 2015 et 5 M\$ en 2014). Au 31 octobre 2016, les passifs relatifs aux UVC totalisaient néant (12 M\$ en 2015).

Régime d'unités d'actions à dividende différé (UADD)

En vertu du régime d'UADD, certains employés clés se sont vu attribuer des UADD au cours de l'exercice à titre d'attributions spéciales ou se les verront attribuer en décembre, s'ils choisissent de recevoir des UADD en guise de prime en espèces à laquelle ils auraient eu autrement droit. Les droits rattachés aux UADD s'acquiescent en fonction du calendrier d'acquisition des droits défini dans l'entente liée à l'attribution des UADD, et les UADD sont réglées en espèces lorsque l'employé quitte la CIBC. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UADD additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UADD réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les 10 jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Au moment du versement, chaque UADD est réglée au comptant en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date de cessation d'emploi de l'employé.

Au cours de l'exercice, 14 326 UADD ont été attribués à un cours moyen pondéré de 99,86 \$ (196 UADD attribuées à un cours moyen pondéré de 96,74 \$ en 2015 et 3 173 UADD attribuées à un cours moyen pondéré de 103,36 \$ en 2014) et le nombre d'UADD en cours au 31 octobre 2016 était de 45 410 (29 463 en 2015 et 27 978 en 2014). En 2016, la charge de rémunération relative aux UADD, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 9 M\$ (4 M\$ en 2015 et 2 M\$ en 2014). Au 31 octobre 2016, les passifs relatifs aux UADD totalisaient 13 M\$ (2 M\$ en 2015).

Régimes des administrateurs

En vertu du Régime d'unités d'actions à dividende différé ou d'actions ordinaires des administrateurs, chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir les honoraires annuels en capitaux propres sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires.

En vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants, chaque administrateur non dirigeant peut choisir de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération sous forme de liquidités, d'actions ordinaires ou d'UADD.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC et, dans le cas d'un administrateur assujéti à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, lorsque l'administrateur ne fournit aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du Régime d'unités d'actions à dividende différé ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur lorsque ce dernier et la CIBC ne sont plus « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les charges autres que d'intérêts – poste Divers relatives aux composantes des UADD de ces régimes ont totalisé 2 M\$ en 2016 (2 M\$ en 2015 et 5 M\$ en 2014). Au 31 octobre 2016, les passifs relatifs aux UADD totalisaient 17 M\$ (21 M\$ en 2015).

Régimes d'options sur actions

Un maximum de 42 834 500 actions ordinaires peut être émis en vertu de notre Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) et de notre Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants (ROSAA). Au 31 octobre 2016, 6 525 893 actions ordinaires (7 341 660 en 2015) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu de nos régimes d'options sur actions. Les options sur actions liées à 4 073 451 actions ordinaires (4 100 310 actions ordinaires en 2015) ont été attribuées, mais n'ont pas encore été exercées en vertu du ROSAE. Aucune option sur actions n'est en cours en vertu du DSOP. 2 452 442 actions ordinaires (3 241 350 actions ordinaires en 2015) peuvent encore être attribuées aux termes d'octrois futurs d'options sur actions.

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution.

La juste valeur de chaque option est mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché pour le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, sur des dispositions contractuelles pour le prix d'exercice et sur des résultats passés pour la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables de la volatilité du marché correspondant au prix d'exercice et à la durée prévue des options.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées en 2016 s'est établie à 5,12 \$ (8,59 \$ en 2015 et 9,57 \$ en 2014).

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi à déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	1,34 %	1,98 %	2,53 %
Taux de rendement prévu des actions	6,14 %	4,96 %	5,06 %
Volatilité prévue du cours des actions	17,26 %	17,97 %	20,61 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans
Cours de l'action / prix d'exercice	97,73 \$	101,87 \$	90,56 \$

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 5 M\$ en 2016 (5 M\$ en 2015 et 7 M\$ en 2014).

Régimes d'options sur actions

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2016		2015		2014	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	4 100 310	82,62 \$	3 945 032	78,70 \$	4 308 244	74,35 \$
Attribuées	804 923	97,73	610 247	101,87	796 625	90,56
Exercées ¹	(815 767)	75,86	(356 661)	74,30	(1 156 530)	70,68
Auxquelles il est renoncé	(13 380)	91,99	(40 205)	81,33	–	–
Annulées / échues	(2 635)	87,36	(58 103)	70,60	(3 307)	80,20
En cours à la fin de l'exercice	4 073 451	86,92 \$	4 100 310	82,62 \$	3 945 032	78,70 \$
Exercibles à la fin de l'exercice	1 485 607	74,94 \$	1 542 681	74,71 \$	1 383 033	74,87 \$
Pouvant être attribuées	2 452 442		3 241 350		3 753 289	

1) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 99,66 \$ (98,21 \$ en 2015 et 96,63 \$ en 2014).

Options sur actions en cours et comportant des droits acquis

Au 31 octobre 2016	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
49,01 \$ – 65,00 \$	129 833	2,10	49,75 \$	129 833	49,75 \$
65,01 \$ – 75,00 \$	606 055	4,39	71,25	606 055	71,25
75,01 \$ – 85,00 \$	1 022 225	5,09	79,70	623 131	79,45
85,01 \$ – 95,00 \$	830 449	7,15	90,72	9 516	94,90
95,01 \$ – 105,00 \$	1 484 889	7,89	99,42	117 072	96,41
	4 073 451	6,33	86,92 \$	1 485 607	74,94 \$

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, que toute tranche de leur salaire admissible soit retenue pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime, nos cotisations sont acquises à l'employé, et toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Depuis le 29 juin 2016, les cotisations salariales au RAAE ont servi à l'acquisition d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé. Auparavant, ces actions étaient acquises sur le marché libre. CIBC FirstCaribbean gère des RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 40 M\$ en 2016 (36 M\$ en 2015 et 34 M\$ en 2014).

Couverture

Nous utilisons des dérivés dans une relation de couverture des flux de trésorerie désignée afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et PUAR.

Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des profits de 22 M\$ (30 M\$ en 2015 et 132 M\$ en 2014) comme crédit à la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé relativement à ces dérivés. Au 31 octobre 2016, le solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global relativement aux couvertures désignées aux fins comptables s'est établi à un crédit total de 6 M\$ (1 M\$ en 2015).

Note 19 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre actif et de notre passif nets consolidés au titre des régimes à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des régimes à prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 60 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations de capitalisation actuarielle sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations de capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements; les versements en sus des cotisations exigées étant faites de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 90 % de notre obligation nette consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies ou de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2016 ou en 2015.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de marché (d'investissement) et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et le Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) du conseil. Cette politique permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CPRP). Les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de taux d'intérêt, du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Actuellement, le régime de retraite de la CIBC gère son risque de change au moyen d'une stratégie passive de superposition de devises qui vise à réduire le risque de change global.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du CRRPD du conseil. Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est également responsable d'établir les politiques en matière de placements (notamment la composition de l'actif, les placements admissibles et le recours aux dérivés), d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation, et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que nous serons en mesure de respecter nos obligations au titre de nos régimes par capitalisation, de maximiser le rendement sans compromettre la sécurité des régimes et de gérer les cotisations. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent le rendement synthétique de titres de créance ou de participation, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché des capitaux. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les flux de trésorerie internes.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (ce qui comprend Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CRRPD. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. Un appariement de l'actif et du passif est effectué de façon périodique au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le Comité de finance et d'administration des régimes de pension (CFARP) assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CFARP est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	6 534 \$	6 735 \$	652 \$	722 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	185	210	11	13
Coût des services passés	(8)	(12)	2	–
Coûts financiers pour l'obligation au titre des prestations définies	292	291	28	30
Cotisations salariales	6	6	–	–
Prestations versées	(308)	(285)	(29)	(27)
Règlements	–	(27)	–	–
Profits liés aux règlements	–	(4)	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	3	8	–	–
Variations des taux de change	(20)	87	1	9
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	734	(475)	60	(95)
Solde à la fin de l'exercice	7 418 \$	6 534 \$	725 \$	652 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	6 997 \$	6 796 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ¹	319	299	–	–
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ¹	237	(62)	–	–
Cotisations patronales	241	185	29	27
Cotisations salariales	6	6	–	–
Prestations versées	(308)	(285)	(29)	(27)
Règlements	–	(27)	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	(6)	(5)	–	–
Sorties, montant net	(1)	(1)	–	–
Variations des taux de change	(27)	91	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	7 458 \$	6 997 \$	– \$	– \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	40	463	(725)	(652)
Provision pour moins-value ²	(18)	(18)	–	–
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	22 \$	445 \$	(725)\$	(652)\$

1) Le rendement réel sur les actifs des régimes de l'exercice clos le 31 octobre 2016 se chiffrait à 556 M\$ (237 M\$ en 2015).

2) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Autres actifs	187 \$	517 \$	– \$	– \$
Autres passifs ¹	(165)	(72)	(725)	(652)
	22 \$	445 \$	(725)\$	(652)\$

1) Exclut le montant de néant (1 M\$ en 2015) lié aux autres actifs et le montant de 4 M\$ (22 M\$ en 2015) lié aux autres passifs au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives.

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	6 734 \$	5 884 \$	672 \$	592 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	684	650	53	60
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 418 \$	6 534 \$	725 \$	652 \$
Actifs des régimes				
Canada	6 676 \$	6 291 \$	– \$	– \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	782	706	–	–
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	7 458 \$	6 997 \$	– \$	– \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice ¹	185 \$	210 \$	194 \$	11 \$	13 \$	11 \$
Coût des services passés	(8)	(12)	–	2	–	–
Coûts financiers pour l'obligation au titre des prestations définies	292	291	286	28	30	30
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(319)	(299)	(305)	–	–	–
Coût financier au titre de l'incidence du plafond de l'actif	1	1	1	–	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	6	5	6	–	–	–
Profits liés aux règlements	–	(4)	–	–	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	3	8	–	–	–	–
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	160 \$	200 \$	182 \$	41 \$	43 \$	41 \$

1) Le coût des services courants de 2016 est calculé à l'aide d'un taux d'actualisation distinct (4,57 %) afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront les participants actifs du régime au cours de l'année de service supplémentaire. Auparavant, le coût des services courants était calculé à l'aide du même taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies autant pour les participants actifs que pour les retraités. L'incidence de ce changement est négligeable.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des (pertes) profits comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des éléments suivants :						
Hypothèses démographiques	2 \$	251 \$	(37)\$	– \$	84 \$	(4)\$
Hypothèses financières	(730)	201	(470)	(70)	15	(46)
Hypothèses au titre des résultats techniques	(6)	23	43	10	(4)	4
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	237	(62)	303	–	–	–
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	1	1	–	–	–	–
Réévaluation nette des (pertes) profits comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global¹	(496)\$	414 \$	(161)\$	(60)\$	95 \$	(46)\$

1) Exclut la réévaluation nette des profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives non comprises dans l'information présentée totalisant 17 M\$ (6 M\$ de pertes nettes en 2015 et 10 M\$ de profits nets en 2014).

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Compte tenu que les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre actif et de notre passif net consolidés au titre des régimes à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des régimes à prestations définies, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Participants actifs	3 702 \$	3 252 \$	192 \$	154 \$
Participants dont les prestations sont différées	463	377	s. o.	s. o.
Retraités	2 569	2 255	480	438
	6 734 \$	5 884 \$	672 \$	592 \$

s. o. Sans objet.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Durée moyenne pondérée en années	16,3	15,5	14,5	13,0

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016		2015	
Catégorie d'actifs ¹				
Titres de participation canadiens ²	683 \$	10 %	852 \$	14 %
Titres de créances ³				
Obligations du gouvernement	2 193	33	1 589	25
Obligations de sociétés	828	12	614	10
Obligations ajustées en fonction de l'inflation	364	6	332	5
	3 385	51	2 535	40
Fonds de placements ⁴				
Fonds d'actions canadiennes	47	1	42	1
Fonds d'actions américaines	291	4	383	6
Fonds d'actions internationales ⁵	49	1	50	1
Fonds d'actions mondiales ⁵	955	14	1 239	20
Fonds d'actions de marchés émergents	282	4	278	4
Fonds de titres à revenu fixe	106	2	101	2
	1 730	26	2 093	34
Divers ²				
Fonds de couverture	428	6	422	7
Infrastructure et titres de participation privés	266	4	221	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	184	3	168	2
	878	13	811	12
	6 676 \$	100 %	6 291 \$	100 %

- 1) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2016, la juste valeur des dérivés représentait un passif dérivé net de 42 M\$ (actif dérivé net de 34 M\$ en 2015).
- 2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de 19 M\$ (26 M\$ en 2015), ce qui représente 0,3 % du total des actifs des régimes offerts au Canada (0,4 % en 2015). Aux 31 octobre 2016 et 2015, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture, l'infrastructure et les titres de participation privés.
- 3) Aux 31 octobre 2016 et 2015, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 117 M\$ (98 M\$ en 2015) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 4) Des fonds de placement et d'autres actifs détenus au 31 octobre 2016 d'un montant de 35 M\$ (35 M\$ en 2015) avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs (compte non tenu des titres détenus indirectement qui avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs).
- 5) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation	3,6 %	4,4 %	3,5 %	4,3 %
Taux de croissance de la rémunération pour les cinq prochaines années ¹	2,3 %	2,5 %	2,3 %	2,5 %
Taux de croissance de la rémunération après les cinq prochaines années	2,3 %	3,0 %	2,3 %	3,0 %

- 1) Le taux de croissance de la rémunération de 2016 a été mis à jour pour tenir compte de l'utilisation d'un tableau des hypothèses relatives au taux de croissance des salaires qui est fondé sur l'âge et la durée des fonctions des employés. Le tableau mène à un taux de croissance moyen des salaires pondéré d'environ 2,3 % par année.

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Au 31 octobre	2016	2015
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,2	23,0
Femmes	24,7	24,6
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,2	24,1
Femmes	25,6	25,5

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé, de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	5,7 %	5,9 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2029	2029

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à l'une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	2016	2016
En millions de dollars, au 31 octobre		
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	1 138 \$	104 \$
Augmentation de l'hypothèse	(927)	(84)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(214)	(1)
Augmentation de l'hypothèse	243	1
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(33)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	38
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(159)	(18)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	156	18

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs*Cotisations en espèces*

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2015. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2016.

Les cotisations minimales de 2017 devraient atteindre 170 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies au Canada et 29 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2017	2018	2019	2020	2021	2022–2026	Total
Régimes de retraite à prestations définies	285 \$	287 \$	297 \$	306 \$	314 \$	1 711 \$	3 200 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	29	31	32	34	35	193	354
	314 \$	318 \$	329 \$	340 \$	349 \$	1 904 \$	3 554 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Régimes à cotisations définies	20 \$	20 \$	16 \$
Régimes de retraite d'État ¹	96	96	90
	116 \$	116 \$	106 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada / Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des É. U.

Note 20 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Compte de résultat consolidé			
Provision pour l'impôt exigible			
Ajustements pour les exercices antérieurs	(44)\$	(18)\$	(27)\$
Charge d'impôt exigible	782	713	669
	738	695	642
Provision d'impôt différé			
Ajustements pour les exercices antérieurs	13	13	15
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	(11)	3	2
Naissance et résorption des différences temporaires	(22)	(77)	40
	(20)	(61)	57
	718	634	699
Autres éléments du résultat global	(263)	70	(52)
Total du résultat global	455 \$	704 \$	647 \$

Composantes de la charge d'impôt

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Impôt exigible			
Fédéral	394 \$	358 \$	340 \$
Provincial	259	246	236
Étranger	45	107	42
	698	711	618
Impôt différé			
Fédéral	(129)	80	(23)
Provincial	(89)	54	(16)
Étranger	(25)	(141)	68
	(243)	(7)	29
	455 \$	704 \$	647 \$

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016		2015 ¹		2014 ¹	
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	1 328 \$	26,5 %	1 115 \$	26,4 %	1 033 \$	26,4 %
Ajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Résultat des filiales étrangères	(152)	(3,0)	(87)	(2,0)	15	0,4
Résultat exonéré d'impôt	(348)	(7,0)	(358)	(8,5)	(310)	(7,9)
Cessions	(76)	(1,5)	—	—	(7)	(0,2)
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	(11)	(0,2)	3	0,1	2	0,1
Incidence de la quote-part du résultat comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(24)	(0,5)	(41)	(1,0)	(36)	(0,9)
Divers	1	— ²	2	— ²	2	— ²
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	718 \$	14,3 %	634 \$	15,0 %	699 \$	17,9 %

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Attribuable à l'arrondissement.

Actif d'impôt différé

Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Actif d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Provision pour pertes sur créances	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des valeurs mobilières	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Produits non acquis	Divers	Total de l'actif
2016	Solde au début de l'exercice	208 \$	81 \$	353 \$	25 \$	2 \$	62 \$	101 \$	1 \$	833 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	18	2	13	7	7	-	16	1	64
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	155	(1)	16	-	(2)	-	171
	Divers ²	1	5	(1)	(1)	-	8	(2)	-	10
	Solde à la fin de l'exercice	227 \$	88 \$	520 \$	31 \$	25 \$	70 \$	115 \$	2 \$	1 078 \$
2015	Solde au début de l'exercice	200 \$	72 \$	430 \$	23 \$	10 \$	73 \$	106 \$	5 \$	919 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	4	(2)	36	1	(6)	(18)	(8)	(5)	2
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	(122)	-	-	-	-	-	(122)
	Divers ²	4	11	9	1	(2)	7	3	1	34
	Solde à la fin de l'exercice	208 \$	81 \$	353 \$	25 \$	2 \$	62 \$	101 \$	1 \$	833 \$
2014	Solde au début de l'exercice	203 \$	72 \$	313 \$	26 \$	21 \$	87 \$	104 \$	1 \$	827 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	(3)	-	63	(3)	(13)	(14)	2	2	34
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	54	-	2	-	-	-	56
	Divers ²	-	-	-	-	-	-	-	2	2
	Solde à la fin de l'exercice	200 \$	72 \$	430 \$	23 \$	10 \$	73 \$	106 \$	5 \$	919 \$

Passif d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Immobilisations incorporelles	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des valeurs mobilières	Loyers à recevoir	Change	Divers	Total du passif
2016	Solde au début de l'exercice	(124)\$	(49)\$	(13)\$	(81)\$	(29)\$	- \$	(38)\$	(20)\$	(354)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	(33)	5	8	(6)	(29)	-	-	11	(44)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	(5)	-	(8)	-	62	4	53
	Divers ²	(1)	(1)	2	(1)	12	-	-	6	17
	Solde à la fin de l'exercice	(158)\$	(45)\$	(8)\$	(88)\$	(54)\$	- \$	24 \$	1 \$	(328)\$
2015	Solde au début de l'exercice	(104)\$	(44)\$	(9)\$	(72)\$	(110)\$	(47)\$	(27)\$	(29)\$	(442)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	(18)	(5)	5	(9)	7	55	-	24	59
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	(7)	-	76	-	-	(1)	68
	Divers ²	(2)	-	(2)	-	(2)	(8)	(11)	(14)	(39)
	Solde à la fin de l'exercice	(124)\$	(49)\$	(13)\$	(81)\$	(29)\$	- \$	(38)\$	(20)\$	(354)\$
2014	Solde au début de l'exercice	(76)\$	(38)\$	(8)\$	(70)\$	(40)\$	(60)\$	(26)\$	(16)\$	(334)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	(28)	(6)	(1)	(2)	(44)	13	-	(23)	(91)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(26)	-	(1)	-	(27)
	Divers ²	-	-	-	-	-	-	-	10	10
	Solde à la fin de l'exercice	(104)\$	(44)\$	(9)\$	(72)\$	(110)\$	(47)\$	(27)\$	(29)\$	(442)\$

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2016

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2015

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2014

750 \$

479 \$

477 \$

1) Les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 70 M\$ (35 M\$ en 2015 et 40 M\$ en 2014) lié aux pertes d'exploitation (dont un montant de 63 M\$ est lié aux États-Unis, un montant de 1 M\$, au Canada, et un montant de 5 M\$, à d'autres pays) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2017, ainsi qu'un montant de néant (27 M\$ en 2015 et 33 M\$ en 2014) lié aux pertes en capital canadiennes ne venant jamais à échéance.

2) Comprennent les écarts de change.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé net de 750 M\$ (479 M\$ en 2015) est présenté à titre d'actif d'impôt différé de 771 M\$ (507 M\$ en 2015) et de passif d'impôt différé de 21 M\$ (28 M\$ en 2015) dans le bilan consolidé.

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 1 123 M\$ au 31 octobre 2016 (975 M\$ en 2015). Une tranche de néant (92 M\$ en 2015) de ces pertes n'est pas assortie d'une date d'échéance et une tranche de 1 123 M\$ (883 M\$ en 2015) arrivera à échéance d'ici 10 ans.

Enron

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait commencer à la fin de 2017.

Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserions une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 190 M\$. Si nous ne réussissons pas, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberaient.

Déduction pour dividendes reçus

En juin 2016, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 118 M\$ le montant d'impôt à payer au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2011 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un

« mécanisme de transfert de dividendes ». Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par la nouvelle cotation ont été reçus s'apparentent à celles qui étaient prévues dans les règles proposées dans le budget fédéral canadien de 2015. La CIBC est persuadée que sa position fiscale était appropriée et entend contester vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers.

Note 21 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Résultat de base par action			
Résultat net applicable aux actionnaires	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$
Moins : dividendes et primes sur actions privilégiées	38	45	87
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	4 237	3 531	3 131
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	395 389	397 213	397 620
Résultat de base par action	10,72 \$	8,89 \$	7,87 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	4 237 \$	3 531 \$	3 131 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	395 389	397 213	397 620
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	530	619	800
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	395 919	397 832	398 420
Résultat dilué par action	10,70 \$	8,87 \$	7,86 \$

1) Ne tiennent pas compte du nombre moyen de 1 304 880 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 99,80 \$, du nombre moyen de 754 144 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 100,50 \$ et du nombre moyen de 288 542 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 96,36 \$, respectivement, pour les exercices clos les 31 octobre 2016, 2015 et 2014, le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

Note 22 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties exigées relativement à ces ententes et les types de garanties détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants contractuels	
	2016	2015
Prêts de valeurs ¹	38 657 \$	32 169 \$
Engagements de crédit inutilisés ²	186 406	175 649
Facilités de garantie de liquidité	8 842	5 941
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	12 377	11 155
Lettres de crédit documentaires et commerciales	217	327
Divers	282	278
	246 781 \$	225 519 \$

1) Excluent les prêts de valeurs de 2,5 G\$ (1,4 G\$ en 2015) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

2) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 105,0 G\$ (97,1 G\$ en 2015).

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 81,5 G\$ (78,3 G\$ en 2015); de ce montant, 8,5 G\$ (7,7 G\$ en 2015) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de titres avec des tierces parties s'élevant à 71,0 G\$ (69,1 G\$ en 2015).

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidités pour nos programmes de PCAC soutenu pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les actifs productifs.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Engagements au titre de contrats de location simple¹

Les paiements et les encaissements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location simple pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Contrats de location simple	
	Paiements	Encaissements ²
2017	430 \$	122 \$
2018	398	123
2019	347	124
2020	287	124
2021	227	128
2022 et par la suite	1 026	1 472

1) Le total des frais de location (à l'exception des ententes de service) pour des bâtiments et du matériel s'est élevé à 445 M\$ (432 M\$ en 2015 et 407 M\$ en 2014).

2) Comprennent des produits de sous-location tirés d'un contrat de location-financement visant une propriété dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement.

Engagements au titre des contrats de location-financement¹

Les paiements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location-financement pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	
2017	57 \$
2018	55
2019	53
2020	51
2021	49
2022 et par la suite	379
Moins : charges d'intérêts futures	644
Valeur actuelle des engagements au titre des contrats de location-financement	226
	418 \$

1) Le total des charges d'intérêts liées aux contrats de location-financement se chiffrait à 30 M\$ (30 M\$ en 2015 et 28 M\$ en 2014).

Autres engagements

À titre d'investisseurs dans des activités de Banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 145 M\$ (143 M\$ en 2015).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'établissements financiers, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2016, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 196 M\$ (687 M\$ en 2015).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation**Cautionnements**

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 12.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations, de bris de garantie ou de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous avons conclu des contrats d'indemnisation avec chacun de nos administrateurs et dirigeants pour les protéger, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, aucun plafond de perte n'est prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnités, déclarations et garanties aux 31 octobre 2016 et 2015 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, nous donnons en garantie nos actifs, ou nous pouvons vendre ou donner à nouveau en garantie des actifs de tiers en garantie de dettes ou pour faciliter certaines activités, lorsque les ententes conclues avec les tiers le permettent, au besoin.

Le tableau qui suit présente la provenance et l'utilisation de nos actifs donnés en garantie et de nos garanties à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Provenance des actifs donnés en garantie et des garanties¹		
Dépôts auprès d'autres banques	11 \$	16 \$
Valeurs mobilières	23 690	24 603
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ²	20 996	23 114
Prêts hypothécaires	14 227	11 962
Cartes de crédit ³	4 245	4 782
Autres actifs	6 022	5 460
	69 191 \$	69 937 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées	19 564 \$	16 864 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	2 326	3 492
Emprunts garantis	39 484	39 644
Transactions sur dérivés ⁴	6 074	8 658
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ⁵	691	366
Systèmes de compensation, systèmes de paiement, dépositaires et autres ⁵	1 052	913
	69 191 \$	69 937 \$

1) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

2) Comprennent certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation.

3) Ces actifs sont détenus dans des fiducies de titrisation consolidées et appuient les passifs au titre du financement pour un montant de 4,2 G\$, d'une juste valeur de 4,2 G\$ (4,8 G\$, d'une juste valeur de 4,8 G\$ en 2015).

4) Comprennent les marges pour contrats à terme normalisés et options négociés en Bourse, les swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation et les transactions sur dérivés garantis.

5) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux dépôts ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales à l'étranger. Excluent les garanties intrajournalières fournies à la Banque du Canada ayant trait au système de transfert de paiements de grande valeur puisqu'elles nous sont généralement rendues chaque jour à la fin du cycle de règlement.

Le tableau suivant présente l'utilisation des actifs de tiers donnés en garantie et des garanties pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Garanties reçues et pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie	73 724 \$	66 561 \$
Moins : actifs non vendus ou donnés à nouveau en garantie	28 589	33 609
	45 135 \$	32 952 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées	19 093 \$	15 305 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	11 886	6 851
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 338	9 806
Transactions sur dérivés ¹	3 818	990
	45 135 \$	32 952 \$

1) Comprennent les marges pour contrats à terme normalisés et options négociés en Bourse, les swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation et les transactions sur dérivés garantis.

De plus, voir la section Engagements ci-dessus pour obtenir plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Valeurs mobilières reçues en garantie

Les sûretés reçues relativement aux valeurs mobilières de clients pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie le sont dans le cadre de prêts de valeurs, de valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres, de prêts sur marge, ou encore pour garantir des contrats de dérivés. Les sûretés peuvent être vendues ou données à nouveau en garantie par la CIBC relativement à des valeurs empruntées, prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres, à des prêts sur marge, dans le cadre de transactions sur dérivés ou pour couvrir des valeurs vendues à découvert.

Note 23 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,4 G\$ au 31 octobre 2016. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes dans lesquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2016 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les sections ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Banque Canadienne Impériale de Commerce c. Green

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils allèguent que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours collectif vise des dommages-intérêts de 10 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et en certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a rendu sa décision et infirmé celle du tribunal inférieur, certifiant la cause à titre de recours collectif. En août 2014, la CIBC et les divers défendeurs ont reçu l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. L'appel des défendeurs a été entendu par la Cour suprême du Canada le 9 février 2015. En décembre 2015, la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel de l'Ontario autorisant la cause à titre de recours collectif certifié.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce

Gaudet c. Banque Canadienne Impériale de Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco v. CIBC*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet c. CIBC*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que le recours collectif au Québec est limité aux employés du Québec et a été suspendu en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la demande de certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Loi sur la protection du consommateur du Québec :

Marcotte c. Banque de Montréal et al.

Corriveau c. Banque Amex du Canada et al.

Lamoureux c. Banque de Montréal et al.

St-Pierre c. Banque de Montréal et al.

Marcotte c. Banque de Montréal et al. (II)

Giroux c. Banque Royale du Canada et al.

Depuis 2004, un certain nombre de projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure du Québec contre la CIBC et de nombreuses autres institutions financières. Les recours collectifs intentés pour le compte des détenteurs de cartes de crédit allèguent que les institutions financières enfreignent certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur* (LPC) du Québec, notamment en facturant des frais de conversion de devises et des frais sur les avances de fonds, en augmentant les limites de crédit sans le consentement exprès du détenteur de carte et en omettant d'accorder un délai de grâce de 21 jours avant de facturer des frais sur le solde sur lequel les intérêts sont calculés. La CIBC et d'autres banques défenderesses ont conjointement invoqué l'inapplicabilité constitutionnelle de la LPC sur la base que les banques ne sont pas tenues de se conformer aux lois provinciales étant donné que les services bancaires et la divulgation des frais de crédit sont exclusivement de compétence fédérale.

Le premier de ces recours collectifs (*Marcotte c. Banque de Montréal et al.*), qui allègue que la facturation de frais de conversion de devises est contraire à la LPC, a été entendu en 2008. Dans une décision rendue en juin 2009, le juge de première instance a donné raison aux demandeurs en concluant que la LPC est constitutionnellement applicable aux institutions financières sous réglementation fédérale et en condamnant tous les défendeurs à des dommages-intérêts. La Cour a condamné la CIBC à des dommages-intérêts compensatoires de 38 M\$, auxquels s'ajoute un montant additionnel qui sera déterminé plus tard. La Cour a condamné un certain nombre d'autres défendeurs, mais pas la CIBC, à verser des dommages-intérêts exemplaires. La CIBC et les autres institutions financières en ont appelé de cette décision. L'appel a été entendu par la Cour d'appel du Québec en septembre 2011. En

août 2012, la Cour d'appel du Québec a partiellement accueilli les appels des banques défenderesses et a infirmé le jugement de première instance rendu contre la CIBC. Les demandeurs et quelques-unes des banques défenderesses ont interjeté appel de la décision devant la Cour suprême du Canada, et l'appel a été entendu en février 2014. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a conclu que les dispositions pertinentes de la LPC du Québec étaient constitutionnellement applicables aux banques, mais que la CIBC ne pouvait être condamnée à des dommages-intérêts, puisqu'elle s'était entièrement conformée aux dispositions de la LPC du Québec.

Les projets de recours collectifs dans *Giroux* et *Marcotte II* ont fait l'objet de désistements en janvier 2015.

Les recours dans *Lamoureux*, *St-Pierre* et *Corriveau* ont été réglés, sous réserve de l'approbation du tribunal pour laquelle une audience est fixée en décembre 2016. Aux termes du règlement proposé, la CIBC versera 4,25 M\$ pour régler ces trois recours.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange :

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.

9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.

Watson v. Bank of America Corporation, et al.

Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.

1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés contre VISA Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la CIBC et nombre d'autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou MasterCard du 23 mars 2001 jusqu'à maintenant, allèguent deux complots « distincts, mais dépendants l'un de l'autre », l'un concernant Visa et l'autre, MasterCard. Selon les allégations, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d'interchange et des frais d'escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des intérêts financiers et l'enrichissement injustifié. Les parties réclament des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson* a été accueillie en mars 2014. La décision accordant la certification du recours collectif a été portée en appel, et la cause a été entendue en décembre 2014. En août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a accueilli l'appel en partie, certaines causes d'action ayant été radiées tandis que d'autres ont été rétablies. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif. Le procès dans l'affaire *Watson* devrait commencer en septembre 2018.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.

Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.

Sherry v. CIBC Mortgages Inc.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification du recours collectif dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été accueillie en juin 2014, sous réserve que les demandeurs présentent une définition du groupe viable. En juillet 2014, la CIBC a déposé un avis d'appel. L'appel de la CIBC concernant la décision en certification dans l'affaire *Sherry* a été entendu en avril 2016, et l'affaire a été prise en délibéré. En juin 2016, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a partiellement accueilli l'appel, certaines causes d'action ayant été radiées. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif. Aucune des parties n'a présenté une demande d'autorisation de pourvoi devant la Cour suprême du Canada.

Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. et OPY Credit Corp. v. Canadian Imperial Bank of Commerce et CIBC World Markets Corp.

En mars 2013, une action a été déposée devant la Cour suprême de l'État de New York contre la CIBC par Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. (Oppenheimer) et OPY Credit Corp., pour réclamer des dommages-intérêts de 176 M\$ US en raison d'un manquement allégué aux termes d'une facilité de crédit que la CIBC avait conclue avec OPY Credit Corp. en janvier 2008 (*Oppenheimer Holdings Inc. v. Canadian Imperial Bank of Commerce*). En novembre 2013, la Cour a rejeté toutes les actions déposées par Oppenheimer Holdings Inc. et Oppenheimer et a réduit le litige à une seule cause d'action, soit l'allégation d'OPY Credit Corp. que la Banque Canadienne Impériale de Commerce n'avait pas respecté la facilité de crédit. En janvier 2014, les demanderesses ont déposé une demande modifiée faisant valoir des réclamations relativement à des manquements allégués aux termes de la facilité de crédit, ainsi que des réclamations liées à une entente d'achat d'actifs entre Oppenheimer Holdings Inc. et Oppenheimer et la CIBC et CIBC World Markets Corp. En octobre 2014, la Cour a accueilli en partie la requête en rejet présentée par la CIBC, réduisant la portée des réclamations contre la CIBC. L'affaire se poursuit.

Barbero v. Royal Bank of Canada, et al.

En avril 2015, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre la CIBC, la Banque Royale du Canada, La Banque Toronto-Dominion, la Banque de Montréal et La Banque de Nouvelle-Écosse. Le recours est intenté au nom des résidents de la Colombie-Britannique qui allèguent s'être vu facturer une prime ou des frais mensuels au titre d'une protection de crédit par les défenderesses sans jamais avoir donné leur consentement ou leur autorisation. Les demandeurs allèguent que les défenderesses ont recouru à des pratiques commerciales uniformes, injustes, frauduleuses et illégales pour recruter des clients qui ne tirent aucun avantage notable du produit. Les demandeurs réclament un remboursement des primes, des charges ou des frais reçus des clients ainsi que des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif est prévue pour février 2017.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En octobre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, Ltd., entité d'investissement ad hoc affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (collectivement « Cerberus »), a intenté auprès de la Cour fédérale de New York une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins plusieurs centaines de millions de dollars ». Le recours vise deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Dans la plainte qu'ils ont déposée, les demandeurs prétendent que la CIBC a violé les conditions de son contrat avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011.

En novembre 2015, Cerberus s'est désistée de l'action qu'elle avait intentée devant la Cour fédérale, pour ensuite déposer une nouvelle action comportant les mêmes réclamations auprès de la Cour de l'État de New York. En janvier 2016, la CIBC a signifié sa réponse et demande reconditionnelle. En mars 2016, Cerberus a déposé une requête en jugement sommaire et a demandé la suspension des interrogatoires préalables. En avril 2016, la Cour a ordonné aux parties de commencer les interrogatoires préalables. La Cour n'a pas encore fixé de date pour l'audience relative à la requête en jugement sommaire.

Recours collectifs contre Valeant :***Catucci v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.******Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.***

En mars 2016, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour supérieure du Québec au nom des acheteurs d'actions de Valeant Pharmaceuticals International Inc. contre l'émetteur, ses dirigeants et ses administrateurs, ses auditeurs et le syndicat de prise ferme à l'égard de six appels publics à l'épargne réalisés entre 2013 et 2015. CIBC World Markets Corp. faisait partie du syndicat de prise ferme de trois de ces appels publics à l'épargne (prise ferme de 1,5 % d'un placement de 1,6 G\$ US en juin 2013, de 1,5 % d'un placement de 900 M\$ US en décembre 2013 et de 0,625 % d'un placement de 5,25 G\$ US et de 1,5 G€ en mars 2015). Le projet de recours collectif allègue que Valeant et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations, y compris dans les prospectus visant les appels publics à l'épargne, sur les relations de Valeant avec diverses « pharmacies spécialisées » qui agissaient prétendument de façon inappropriée dans le cadre de la distribution des produits de Valeant, ce qui a fait gonfler artificiellement les résultats d'exploitation, les produits et le cours de l'action de Valeant pendant la période concernée. En juillet 2016, un projet de recours collectif similaire (*Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.*) a été déposé devant la Cour fédérale du New Jersey. La motion en certification du recours collectif dans l'affaire *Catucci* est prévue pour avril 2017.

In re PrivateBancorp Shareholder Litigation

Après l'annonce de l'acquisition proposée de PrivateBancorp, Inc., trois projets de recours collectif ont été déposés au nom des actionnaires de PrivateBancorp, Inc. devant la Circuit Court du Comté de Cook, en Illinois : *Solak v. Richman, et al.*, *Parshall v. PrivateBancorp, Inc., et al.*, et *Griffin v. PrivateBancorp, Inc., et al.* Dans toutes les causes, PrivateBancorp, Inc. ainsi que les membres de son conseil d'administration sont désignés à titre de défendeurs, les demandeurs prétendant que les administrateurs ont manqué à leurs obligations fiduciaires relativement à la transaction. Dans l'une de ces causes (*Griffin*), le demandeur fait de plus valoir que PrivateBancorp, Inc. a aidé et encouragé ces manquements présumés de la part de ses administrateurs. Dans deux de ces causes (*Parshall* et *Griffin*), la CIBC est également désignée à titre de défenderesse, les demandeurs estimant que celle-ci a, elle aussi, aidé et encouragé ces manquements. Il est allégué de façon générale que la transaction est le fruit d'un processus vicié, que le prix n'est pas juste et que certaines dispositions de la convention de fusion pourraient notamment dissuader un acquéreur potentiel de déposer une offre concurrente. Les demandeurs demandent une injonction et d'autres mesures, dont des dommages-intérêts. La CIBC juge que les demandes et les allégations sont sans fondement et que des moyens de droit et de fait peuvent être opposés à ces demandes. Au quatrième trimestre de 2016, les recours ont été modifiés et réunis dans un même dossier sous le nom de *In re PrivateBancorp Shareholder Litigation*.

Provisions pour procédures judiciaires

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions pour procédures judiciaires :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015
Solde au début de l'exercice	27 \$	39 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	106	12
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(9)	(22)
Reprises des montants inutilisés	(6)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	118 \$	27 \$

Les nouvelles provisions comptabilisées en 2016 comprennent un montant de 76 M\$ au titre d'une entente de règlement sans contestation conclue avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) relativement à une affaire ayant entraîné des remboursements à certains clients. La CIBC a elle-même découvert et déclaré cette affaire à la CVMO. L'entente de règlement sans contestation a été approuvée par la CVMO aux termes d'une ordonnance datée du 28 octobre 2016 et représentait une obligation juridique à la fin de l'exercice considéré.

Restructuration

Au cours de 2015, nous avons comptabilisé des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ dans Siège social et autres. Les charges avaient surtout trait à des indemnités de départ et comprenaient le Programme Clarté, une priorité à l'échelle de la Banque destinée à simplifier nos activités. Les charges comprenaient également des coûts de restructuration liés à CIBC FirstCaribbean, ce qui comprend des coûts liés à la vente des opérations bancaires au Belize de CIBC FirstCaribbean.

Au cours du quatrième trimestre de 2016, nous avons comptabilisé des charges de restructuration additionnelles de 134 M\$, alors que nous continuons de mettre en œuvre des initiatives destinées à simplifier nos activités.

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015
Solde au début de l'exercice	244 \$	– \$
Nouvelles provisions comptabilisées	158	296
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(122)	(52)
Reprises des montants inutilisés	(24)	–
Solde à la fin de l'exercice	256 \$	244 \$

Bien que le montant comptabilisé de 256 M\$ représente notre meilleure estimation au 31 octobre 2016 du montant nécessaire au règlement de l'obligation, l'incertitude persiste quant au moment où l'obligation sera réglée et aux montants qui seront réellement payés, puisque cela dépendra en grande partie de chacun des faits et des circonstances.

Note 24 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours

En millions de dollars, au 31 octobre	2016				2015			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1, 2, 3}	387 354 \$	59 457 \$	36 130 \$	482 941 \$	345 718 \$	62 760 \$	35 798 \$	444 276 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Institutions financières	45 464 \$	6 187 \$	3 578 \$	55 229 \$	39 781 \$	3 496 \$	3 781 \$	47 058 \$
Gouvernements	5 894	66	108	6 068	4 912	–	47	4 959
Services bancaires de détail	114 834	–	415	115 249	105 967	3	285	106 255
Entreprises	51 512	13 326	5 397	70 235	48 749	11 886	6 612	67 247
	217 704 \$	19 579 \$	9 498 \$	246 781 \$	199 409 \$	15 385 \$	10 725 \$	225 519 \$
Dérivés^{4, 5}								
Par type de contrepartie								
Institutions financières ⁶	6 384 \$	4 029 \$	7 766 \$	18 179 \$	6 037 \$	3 467 \$	7 502 \$	17 006 \$
Gouvernements	5 275	–	5	5 280	5 379	–	39	5 418
Entreprises	1 612	859	929	3 400	1 675	458	999	3 132
	13 271	4 888	8 700	26 859	13 091	3 925	8 540	25 556
Moins : incidence de la compensation	(9 225)	(3 594)	(5 146)	(17 965)	(8 466)	(3 104)	(5 490)	(17 060)
Total des dérivés	4 046 \$	1 294 \$	3 554 \$	8 894 \$	4 625 \$	821 \$	3 050 \$	8 496 \$

1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.

2) Comprennent 378,5 G\$ en dollars canadiens (344,0 G\$ en 2015) et 104,4 G\$ en monnaies étrangères (100,3 G\$ en 2015).

3) Comprennent des prêts et des acceptations de 319,8 G\$ (291,0 G\$ en 2015), nets de la provision pour pertes sur créances. Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère ne comptent pour plus de 10 % de ce montant.

4) Également compris dans les principaux actifs au bilan présentés dans le tableau.

5) Ne comprennent pas des dérivés négociés en Bourse d'un montant de 903 M\$ (786 M\$ en 2015).

6) Comprennent des justes valeurs positives (nettes des REC) de 3 M\$ (12 M\$ en 2015) sur le montant notionnel de 0,4 G\$ (1,2 G\$ en 2015) avec des garants financiers.

En outre, voir la note 22 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque.

Note 25 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Les filiales de la CIBC étant consolidées, les transactions conclues avec ces entités ont été éliminées et ne sont pas présentées à titre de transactions entre parties liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et les personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2016, les prêts consentis aux principaux dirigeants¹ et leurs proches parents, ainsi qu'aux entités sur lesquelles les administrateurs et les dirigeants et leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint s'élevaient à 140 M\$ (73 M\$ en 2015), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 2 M\$ (1 M\$ en 2015) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 46 M\$ (37 M\$ en 2015).

Ces soldes à payer ne sont généralement pas garantis, et pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015, nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur créances relativement à ces montants.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2016		2015	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	2 \$	22 \$	2 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	–	3	–	2
Avantages fondés sur des actions ²	2	27	2	21
Indemnités de fin de contrat de travail	–	–	–	7
Total de la rémunération	4 \$	52 \$	4 \$	53 \$

1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes d'encouragement annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.

2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits consentis au cours de l'exercice.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants, voir la note 18.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, voir la note 19.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour obtenir plus de précisions sur les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, voir la note 26.

Note 26 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2016, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 380 M\$ (343 M\$ en 2015) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2016, les prêts au titre des coentreprises étaient de 50 M\$ (néant en 2015), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 78 M\$ (128 M\$ en 2015).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Pour plus de précisions, voir la note 22.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2016 et 2015, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Résultat net	64 \$	57 \$	50 \$
Autres éléments du résultat global	2	(2)	2
Total du résultat global	66 \$	55 \$	52 \$

Entreprises associées

Au 31 octobre 2016, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 386 M\$ (1 504 M\$ en 2015). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de 201 M\$ (193 M\$ en 2015) et d'une juste valeur de 223 M\$ (166 M\$ en 2015), ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 185 M\$ (1 311 M\$ en 2015) et d'une juste valeur de 198 M\$ (1 649 M\$ en 2015). De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, 2 M\$ (néant en 2015) étaient inclus dans Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 33 M\$ (1 169 M\$ en 2015) dans Gestion des avoirs, 330 M\$ (316 M\$ en 2015) dans Marchés des capitaux, et 21 M\$ (19 M\$ en 2015) dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2016, les prêts consentis aux entreprises associées totalisaient néant (12 M\$ en 2015), et les engagements de crédit inutilisés, 153 M\$ (132 M\$ en 2015). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de néant (1 M\$ en 2015) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2016 et 2015, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Résultat net	32 \$	120 \$	176 \$
Autres éléments du résultat global	4	(3)	14
Total du résultat global	36 \$	117 \$	190 \$

Note 27 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2016

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC ²
Gestion d'actifs CIBC, inc.	Toronto, Ontario, Canada	444 \$
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	– ³
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Mississauga, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	306
CIBC WM Real Estate Ltd.	Toronto, Ontario, Canada	
Marchés mondiaux CIBC Immobilier (Québec) Itée	Montréal, Québec, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
CIBC USA Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Capital Corporation	New York, New York, États-Unis	
CIBC Delaware Funding Corp.	New York, New York, États-Unis	
Atlantic Trust Group, LLC	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
AT Investment Advisers, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
Atlantic Trust Company, National Association	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
CIBC Holdings (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	9 933
CIBC Cayman Bank Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Capital Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Investments (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Bank (Jamaïca) Limited (91,4 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Reinsurance Company Limited	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets plc	Londres, Royaume-Uni	490
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Warrens, St. Michael, Barbade	48
CIBC Australia Ltd.	Sydney, Nouvelle-Galles-du-Sud, Australie	19

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de CIBC USA Holdings Inc., CIBC World Markets Corp., Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc., CIBC Capital Corporation, CIBC Delaware Funding Corp., Atlantic Trust Group, LLC et AT Investment Advisers, Inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis; Atlantic Trust Company, National Association, qui a été structurée en vertu des lois fédérales américaines.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Pour plus de précisions, voir la note 6.

Note 28 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte trois unités d'exploitation stratégique : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers grâce à une solide équipe composée de conseillers et de directeurs relationnels présents dans nos centres bancaires ou grâce à nos solutions d'accès à distance, comme nos conseillers mobiles et nos services bancaires par téléphone, en direct ou mobiles.

Gestion des avoirs offre des services consultatifs ainsi que des solutions de placements intégrés afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée. Ensemble, nos services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée de patrimoine constituent une offre intégrée de services dont la prestation est assurée par environ 1 600 conseillers au Canada et aux États-Unis. Le poste Divers comprend les résultats d'ACI. Pour plus de précisions sur la vente de notre participation minoritaire dans ACI, se reporter à la note 3.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants, soit Technologie et opérations, Finance (y compris Trésorerie), Administration, Gestion du risque et Vérification interne, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité. L'investissement de la CIBC dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited était inclus dans les résultats du groupe Siège social et autres jusqu'à sa vente le 30 avril 2015.

Répartition aux unités d'exploitation

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et Gestion des avoirs. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi et le recouvrement des frais de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité et les unités d'exploitation stratégique. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés. Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les provisions individuelles et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. La provision collective et les dotations à la provision correspondantes sont comptabilisées dans Siège social et autres, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Toutes les provisions relatives à CIBC FirstCaribbean et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans Siège social et autres.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

2016

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière au cours du premier trimestre de 2016. Les montants des périodes précédentes ont été reclassés en conséquence. Les résultats de nos unités d'exploitation stratégique ont été touchés par ces modifications, mais les reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net consolidé.

- Dans les secteurs d'activité des Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement, compris dans Marchés des capitaux, et des Services bancaires aux entreprises, compris dans Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la segmentation de notre clientèle a été redéfinie de façon à renforcer notre stratégie focalisée sur les clients, ce qui a permis d'assurer un niveau de spécialisation et d'expertise sectorielles plus élevé, et ce, tout en élargissant les zones desservies. Nous avons transféré les comptes des clients en conséquence entre ces secteurs d'activité.
- La méthode de fixation des prix de cession interne utilisée par le groupe Trésorerie pour que soient portés au débit ou au crédit des unités d'exploitation stratégique, respectivement, les coûts et les profits liés aux actifs et aux passifs au titre du financement a été améliorée afin qu'elle soit mieux adaptée à nos modèles de risque de liquidité.

De plus :

Dans Marchés des capitaux :

- Les produits tirés de la souscription de titres de créance et de titres de participation, auparavant répartis entre les secteurs d'activité Marchés CIBC, réseau mondial et Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement, ont été transférés de manière à être intégralement présentés dans le secteur d'activité Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement.

Dans Gestion des avoirs :

- Le secteur des Services consultatifs de gestion de patrimoine, dont les résultats étaient auparavant présentés dans le secteur d'activité de gestion d'actifs, a été transféré au secteur de courtage de détail.
- Le secteur « Divers » a été créé afin d'inclure les résultats d'ACI, auparavant présentés dans le secteur de gestion d'actifs.

2015

Marchés des capitaux

En novembre 2015, le nom de l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires de gros a été changé pour Marchés des capitaux. Cette unité d'exploitation stratégique comprend Marchés CIBC, réseau mondial, Services financiers aux entreprises, Banque d'investissement et autres.

2014

Vente du portefeuille Aéroplan

Le 27 décembre 2013, nous avons vendu à la Banque TD environ la moitié de notre portefeuille Aéro Or VISA, qui comprend majoritairement des clients titulaires uniquement d'une carte de crédit. Par conséquent, les produits liés à la vente du portefeuille de cartes de crédit sont passés du secteur d'activité Services bancaires personnels au poste Divers du secteur d'activité Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises. Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence.

Répartition des activités de trésorerie

Les prix de cession interne liés à la trésorerie continuent d'être imputés ou crédités à chaque secteur d'activité de nos unités d'exploitation stratégique. Nous avons modifié notre approche quant à la répartition de l'incidence financière résiduelle des activités de trésorerie. Certaines charges sont attribuées directement aux secteurs d'activité, et le solde net des produits est désormais comptabilisé dans Siège social et autres. Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Services bancaires – détail et entreprises	Gestion des avoirs	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraïbes ¹	Autres pays ¹	
2016	Produits nets d'intérêts²	6 218 \$	203 \$	2 115 \$	(170)\$	8 366 \$	7 639 \$	64 \$	577 \$	86 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 174	3 110	789	596	6 669	5 208	576	620	265
	Produits intersectoriels³	463	(474)	11	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 855	2 839	2 915	426	15 035	12 847	640	1 197	351
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	765	–	153	133	1 051	890	93	22	46
	Amortissement et perte de valeur⁴	93	26	5	338	462	374	46	35	7
	Charges autres que d'intérêts	4 379	1 727	1 393	1 010	8 509	7 295	556	473	185
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 618	1 086	1 364	(1 055)	5 013	4 288	(55)	667	113
	Impôt sur le résultat²	929	222	288	(721)	718	616	(13)	87	28
	Résultat net (perte nette)	2 689 \$	864 \$	1 076 \$	(334)\$	4 295 \$	3 672 \$	(42)\$	580 \$	85 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	20 \$	20 \$	– \$	– \$	20 \$	– \$
	Actionnaires	2 689	864	1 076	(354)	4 275	3 672	(42)	560	85
	Actif moyen⁵	265 760 \$	4 482 \$	162 842 \$	76 056 \$	509 140 \$	420 432 \$	53 694 \$	27 599 \$	7 415 \$
2015⁶	Produits nets d'intérêts²	5 879 \$	203 \$	1 870 \$	(37)\$	7 915 \$	7 221 \$	145 \$	458 \$	91 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 080	2 722	740	399	5 941	4 491	650	601	199
	Produits intersectoriels³	447	(457)	10	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 406	2 468	2 620	362	13 856	11 712	795	1 059	290
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	670	(1)	54	48	771	701	22	49	(1)
	Amortissement et perte de valeur⁴	93	26	5	311	435	348	42	38	7
	Charges autres que d'intérêts	4 216	1 758	1 327	1 125	8 426	7 229	546	469	182
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 427	685	1 234	(1 122)	4 224	3 434	185	503	102
	Impôt sur le résultat²	897	167	277	(707)	634	462	48	97	27
	Résultat net (perte nette)	2 530 \$	518 \$	957 \$	(415)\$	3 590 \$	2 972 \$	137 \$	406 \$	75 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	14 \$	14 \$	– \$	– \$	14 \$	– \$
	Actionnaires	2 530	518	957	(429)	3 576	2 972	137	392	75
	Actif moyen⁵	242 890 \$	4 796 \$	142 771 \$	64 867 \$	455 324 \$	388 220 \$	40 170 \$	19 984 \$	6 950 \$
2014⁶	Produits nets d'intérêts²	5 587 \$	196 \$	1 540 \$	136 \$	7 459 \$	6 728 \$	164 \$	471 \$	96 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 239	2 408	849	408	5 904	4 459	578	584	283
	Produits intersectoriels³	397	(404)	7	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 223	2 200	2 396	544	13 363	11 187	742	1 055	379
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	731	–	43	163	937	661	59	219	(2)
	Amortissement et perte de valeur⁴	87	22	5	699	813	319	36	451	7
	Charges autres que d'intérêts	4 132	1 560	1 220	787	7 699	6 734	424	378	163
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 273	618	1 128	(1 105)	3 914	3 473	223	7	211
	Impôt sur le résultat²	814	148	259	(522)	699	525	72	49	53
	Résultat net (perte nette)	2 459 \$	470 \$	869 \$	(583)\$	3 215 \$	2 948 \$	151 \$	(42)\$	158 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	2 \$	– \$	(5)\$	(3)\$	2 \$	– \$	(5)\$	– \$
	Actionnaires	2 459	468	869	(578)	3 218	2 946	151	(37)	158
	Actif moyen⁵	229 947 \$	4 354 \$	122 469 \$	54 711 \$	411 481 \$	357 142 \$	27 565 \$	20 355 \$	6 419 \$

1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Les produits nets d'intérêts et la charge d'impôt de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 474 M\$ (482 M\$ en 2015 et 421 M\$ en 2014), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

3) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant–secteur client–distributeur.

4) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles. De plus, les résultats de 2014 comprennent une perte de valeur du goodwill lié à CIBC FirstCaribbean.

5) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

6) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

s. o. Sans objet.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015 ¹	2014 ¹
Services bancaires – détail et entreprises			
Services bancaires personnels	7 066 \$	6 693 \$	6 305 \$
Services bancaires aux entreprises	1 726	1 623	1 531
Divers	63	90	387
	8 855 \$	8 406 \$	8 223 \$
Gestion des avoirs			
Courtage de détail	1 269 \$	1 282 \$	1 232 \$
Gestion d'actifs	746	707	601
Gestion privée de patrimoine	381	379	275
Divers	443	100	92
	2 839 \$	2 468 \$	2 200 \$
Marchés des capitaux ²			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 640 \$	1 353 \$	991 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	1 259	1 273	1 294
Divers	16	(6)	111
	2 915 \$	2 620 \$	2 396 \$
Siège social et autres ²			
Services bancaires internationaux	722 \$	678 \$	600 \$
Divers	(296)	(316)	(56)
	426 \$	362 \$	544 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Les produits de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de 474 M\$ (482 M\$ en 2015 et 421 M\$ en 2014), les montants équivalents étant compensés dans Siège social et autres.

Note 29 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recoupement entre ces informations et celles qui se trouvent dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les procédés utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque de réglementation
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers et engagements au titre du crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion, lesquelles exigent des entités qu'elles présentent les risques auxquels elles sont exposées en fonction de la façon dont elles gèrent leurs activités et leurs risques. Le tableau ci-après présente les expositions au bilan se rapportant au risque de crédit, en vertu de différentes approches tirées de Bâle, affichées par catégories comptables et par portefeuilles selon le dispositif de Bâle.

En millions de dollars, au 31 octobre	Catégories comptables	Portefeuilles selon Bâle									
		Approche NI avancée et approche standard						Titrisation d'actifs	Montant total assujéti au risque de crédit	Non assujéti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
		Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail				
2016	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	163 \$	10 193 \$	2 086 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	12 442 \$	1 723 \$	14 165 \$
	Valeurs mobilières	1 320	30 352	3 791	–	–	–	3 250	38 713	48 710	87 423
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	–	–	5 433	–	–	–	–	5 433	–	5 433
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	14 376	8 950	5 051	–	–	–	–	28 377	–	28 377
	Prêts	63 648	4 705	1 369	204 078	21 565	10 451	2 181	307 997	1 111	309 108
	Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 691)	(1 691)
	Dérivés	5 799	6 776	15 187	–	–	–	–	27 762	–	27 762
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 609	1 615	140	–	–	–	–	12 364	–	12 364
	Autres actifs	437	1 963	5 269	147	32	14	4	7 866	10 550	18 416
	Total du risque de crédit	96 352 \$	64 554 \$	38 326 \$	204 225 \$	21 597 \$	10 465 \$	5 435 \$	440 954 \$	60 403 \$	501 357 \$
2015	Total du risque de crédit	85 638 \$	54 032 \$	44 739 \$	185 381 \$	20 435 \$	10 030 \$	4 857 \$	405 112 \$	58 197 \$	463 309 \$

Note 30 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui n'ont pas été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32 ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, et ce, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Garanties reçues ³	Montants nets		
2016								
Dérivés	33 335 \$	(7 239)\$	26 096 \$	(17 965)\$	(3 877)\$	4 254 \$	1 666 \$	27 762 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 433	–	5 433	–	(5 282)	151	–	5 433
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	30 731	(2 354)	28 377	–	(28 362)	15	–	28 377
	69 499 \$	(9 593)\$	59 906 \$	(17 965)\$	(37 521)\$	4 420 \$	1 666 \$	61 572 \$
2015								
Dérivés	32 938 \$	(7 771)\$	25 167 \$	(17 060)\$	(3 556)\$	4 551 \$	1 175 \$	26 342 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 245	–	3 245	–	(3 182)	63	–	3 245
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	31 803	(1 714)	30 089	–	(30 070)	19	–	30 089
	67 986 \$	(9 485)\$	58 501 \$	(17 060)\$	(36 808)\$	4 633 \$	1 175 \$	59 676 \$

Passifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Garanties données ³	Montants nets		
2016								
Dérivés	34 820 \$	(7 239)\$	27 581 \$	(17 965)\$	(7 328)\$	2 288 \$	1 226 \$	28 807 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 518	–	2 518	–	(2 473)	45	–	2 518
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	14 048	(2 354)	11 694	–	(11 680)	14	–	11 694
	51 386 \$	(9 593)\$	41 793 \$	(17 965)\$	(21 481)\$	2 347 \$	1 226 \$	43 019 \$
2015								
Dérivés	35 486 \$	(7 771)\$	27 715 \$	(17 060)\$	(6 625)\$	4 030 \$	1 342 \$	29 057 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 429	–	1 429	–	(1 389)	40	–	1 429
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	10 628	(1 714)	8 914	–	(8 889)	25	–	8 914
	47 543 \$	(9 485)\$	38 058 \$	(17 060)\$	(16 903)\$	4 095 \$	1 342 \$	39 400 \$

1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation en vertu de l'IAS 32.

2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.

4) Comprennent des droits contractuels de compensation qui supposent un degré d'incertitude selon le territoire visé.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par CIBC sont expliqués plus en détail à la section Risque de crédit du présent rapport de gestion. Certaines valeurs obtenues en garantie sont assorties d'une restriction et ne peuvent être vendues ni être cédées à nouveau en garantie.

Note 31 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés dans les catégories des produits et les catégories comptables. Les montants consolidés sont présentés avant tous les produits d'intérêts et les charges d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Coût amorti	Compte de négociation	Disponibles à la vente	Désignés à leur juste valeur	Total
2016	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 824 \$	9 \$	– \$	– \$	9 833 \$
	Valeurs mobilières	–	1 386	383	5	1 774
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	329	–	–	–	329
	Dépôts auprès d'autres banques	156	–	–	–	156
		10 309 \$	1 395 \$	383 \$	5 \$	12 092 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 197 \$	– \$	– \$	18 \$	3 215 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	199	–	–	199
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	127	–	–	–	127
	Titres secondaires	137	–	–	–	137
	Divers	48	–	–	–	48
		3 509 \$	199 \$	– \$	18 \$	3 726 \$
2015	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 557 \$	16 \$	– \$	– \$	9 573 \$
	Valeurs mobilières	–	1 293	227	4	1 524
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	310	–	–	–	310
	Dépôts auprès d'autres banques	76	–	–	–	76
		9 943 \$	1 309 \$	227 \$	4 \$	11 483 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	2 965 \$	– \$	– \$	25 \$	2 990 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	230	–	–	230
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	110	–	–	–	110
	Titres secondaires	181	–	–	–	181
	Divers	57	–	–	–	57
		3 313 \$	230 \$	– \$	25 \$	3 568 \$
2014	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 491 \$	13 \$	– \$	– \$	9 504 \$
	Valeurs mobilières	–	1 287	337	4	1 628
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	320	–	–	–	320
	Dépôts auprès d'autres banques	25	–	–	–	25
		9 836 \$	1 300 \$	337 \$	4 \$	11 477 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 311 \$	– \$	– \$	26 \$	3 337 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	327	–	–	327
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	127	–	–	–	127
	Titres secondaires	178	–	–	–	178
	Divers	49	–	–	–	49
		3 665 \$	327 \$	– \$	26 \$	4 018 \$

Note 32 | Modifications de méthodes comptables futures

Nous évaluons actuellement l'incidence des normes suivantes, que nous adopterons après l'exercice 2016 :

Les modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, ont été publiées en janvier 2016 et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, ce qui correspond au 1^{er} novembre 2017 pour nous. Ces modifications exigent la présentation des variations de certains passifs issus des activités de financement.

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, publiée en juillet 2014, remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour nous. Une entité peut l'adopter de façon anticipée si elle en applique toutes les dispositions. Au cours de 2015, le BSIF a publié un préavis définitif exigeant que toutes les BSN adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'IASB. En tant que BSN, nous publierons nos premiers états financiers consolidés intermédiaires selon l'IFRS 9 pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018, sauf les informations qui ont trait aux dispositions relatives au « risque de crédit propre », que nous avons volontairement adoptées de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014. Comme l'autorise la norme, nous ne retraiterons pas nos états financiers consolidés comparatifs de la période précédente lorsque nous adopterons les exigences de la nouvelle norme. Nous ajusterons plutôt les soldes d'ouverture des résultats non distribués et des autres éléments du résultat global au 1^{er} novembre 2017 pour tenir compte des nouvelles exigences à la date d'adoption.

L'IFRS 9 comporte trois principales sections : 1) classement et évaluation des instruments financiers; 2) dépréciation; et 3) comptabilité de couverture. Selon le modèle de classement et d'évaluation de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JV-RN) au moment de leur comptabilisation initiale.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal sera déterminé en fonction du modèle économique en vertu duquel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus à des fins de transaction » ou « évalués à la juste valeur » seront classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et en vue de les vendre » seront comptabilisés à la JV-AERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie » seront classés comme étant évalués au coût amorti.

Les actifs financiers sous forme de titres de créance qui seraient autrement classés comme étant évalués à la JV-AERG ou au coût amorti peuvent être désignés irrévocablement, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant évalués à la JVRN si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une non-concordance comptable et si certaines exigences du BSIF sont respectées.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation doivent être classés lors de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la JVRN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument comme étant évalué à la JV-AERG pour les titres de participation. Tous les profits et pertes réalisés et latents à l'égard d'instruments pour lesquels une désignation irrévocable a été faite sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement en résultat net. Seuls les dividendes continuent d'être comptabilisés en résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre, qui doivent être présentées dans les AERG plutôt que dans le résultat net, traitement que nous avons adopté de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014.

Les dérivés continuent d'être évalués à la JVRN selon l'IFRS 9.

Les nouvelles lignes directrices en matière de dépréciation présentent un modèle des pertes de crédit attendues applicable à tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JV-AERG. De plus, le modèle des pertes de crédit attendues s'applique aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JVRN.

L'application du modèle des pertes de crédit attendues aux instruments financiers non dépréciés exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle l'instrument financier est initialement comptabilisé, puis elles doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit lié à cet instrument financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, les entités doivent comparer le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour les périodes ultérieures, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier diminue et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors les entités doivent de nouveau comptabiliser les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Le modèle des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 exige également que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à l'égard des actifs financiers qui sont évalués comme étant dépréciés.

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture ont été modifiées afin d'harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Tel qu'il est permis, nous avons choisi de ne pas adopter les dispositions en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de conserver plutôt celles de l'IAS 39 en attendant l'achèvement du projet de l'IASB concernant la comptabilité de macro-couverture.

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, publiée en mai 2014, remplace les lignes directrices précédentes, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui signifie pour nous le 1^{er} novembre 2018. Les nouvelles lignes directrices proposent une approche de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes, des exigences liées à la comptabilisation des coûts de contrats et de plus grandes exigences à l'égard des informations quantitatives et qualitatives à fournir.

L'IFRS 16, *Contrats de location*, publiée en janvier 2016, remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, ce qui représente pour nous le 1^{er} novembre 2019. Une entité peut l'adopter de façon anticipée si elle applique également l'IFRS 15. Du point de vue du preneur, la nouvelle norme entraînera la comptabilisation au bilan de plusieurs contrats de location qui sont considérés comme des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, ce qui majorera le bilan par la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'une obligation locative au titre des paiements futurs. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative remplaceront la charge au titre des contrats de location simple. La comptabilisation des contrats de location du point de vue du bailleur demeure pratiquement inchangée par rapport à l'IAS 17.

Note 33 | Événement postérieur

Cession-bail de certains immeubles commerciaux

Le 15 novembre 2016, nous avons conclu un contrat définitif de cession-bail visant 89 immeubles commerciaux situés principalement en Ontario et en Colombie-Britannique. La clôture du contrat devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2017 et entraînera la comptabilisation d'un profit après impôt d'environ 247 M\$ dans notre unité d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises.